



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

PRÉSERVER VOTRE SANTÉ : C'EST NOTRE MÉTIER



www.acst-strasbourg.com

SOMMAIRE

1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT À L'ACST

2 NOS MISSIONS

3 NOS ADHÉRENTS

4 NOS RESSOURCES

5 FORMATION PROFESSIONNELLE

6 NOUVEAUTÉS ET INNOVATIONS

7 ÉVÈNEMENTS ET COMMUNICATION

8 INVESTISSEMENTS

9 COMPTE DE RÉSULTATS ET BILAN 2022

10 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACST



Organisation et fonctionnement de l'ACST

NOTRE ASSOCIATION DISPOSE

D'une compétence territoriale

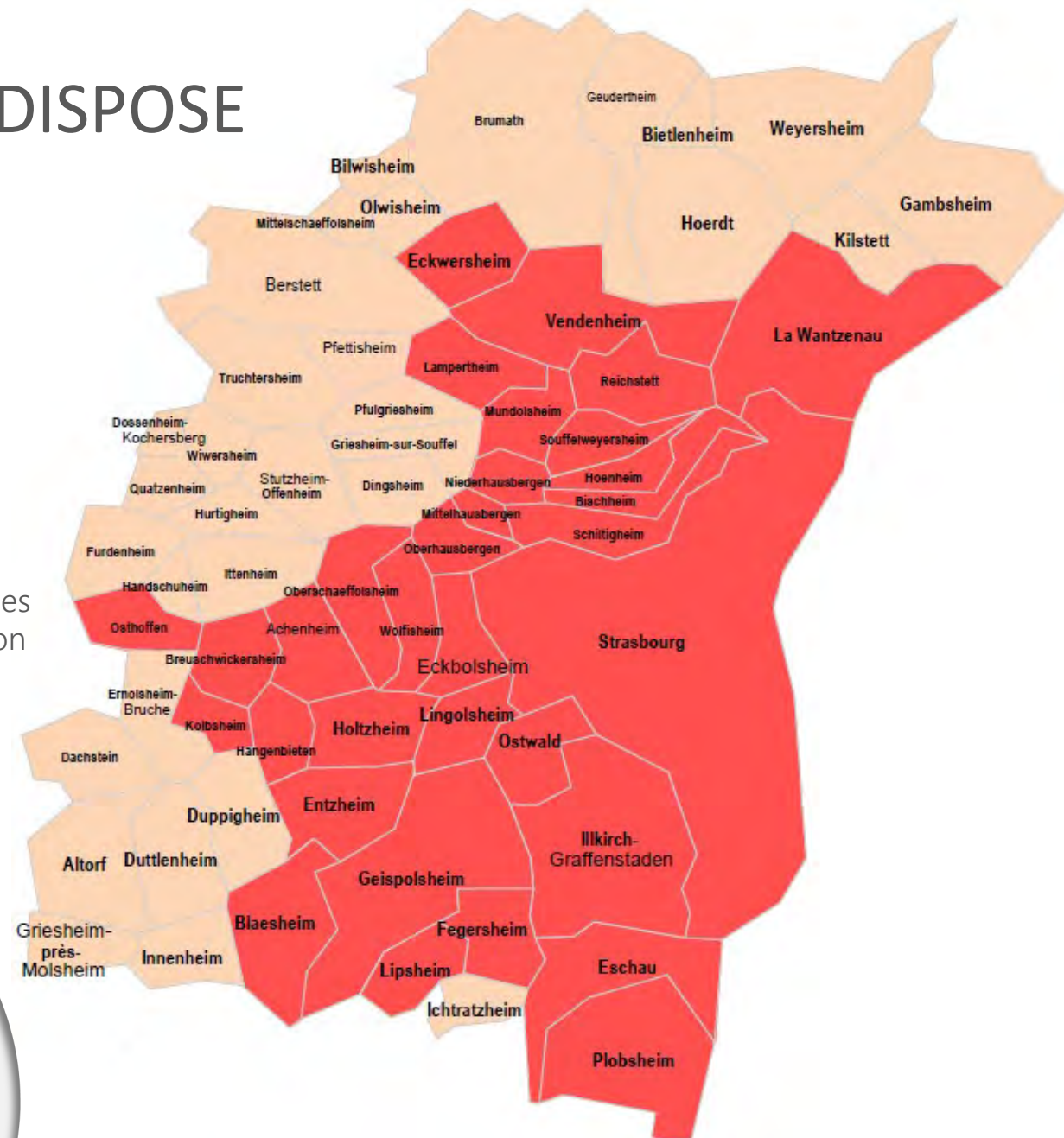
- Strasbourg et l'ensemble de l'Eurométropole,
- Une couronne de 6 à 10 kilomètres autour de l'Eurométropole de Strasbourg.

D'une compétence professionnelle

Interprofessionnelle, à savoir les entreprises, établissements et professionnels visés aux articles L 241-1 et R 241-1 du Code du Travail à l'exclusion des entreprises de travail temporaire.

AGRÉMENT

Le silence des services de la DREETS au-delà du 23 juillet 2021 à notre demande vaut décision d'agrément pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 23 juillet 2026.



SECTEURS TERRITORIAUX

La répartition géographique s'organise autour de 4 secteurs.

SECTEUR 1

Rue du 22 novembre
Place des Halles

SECTEUR 2

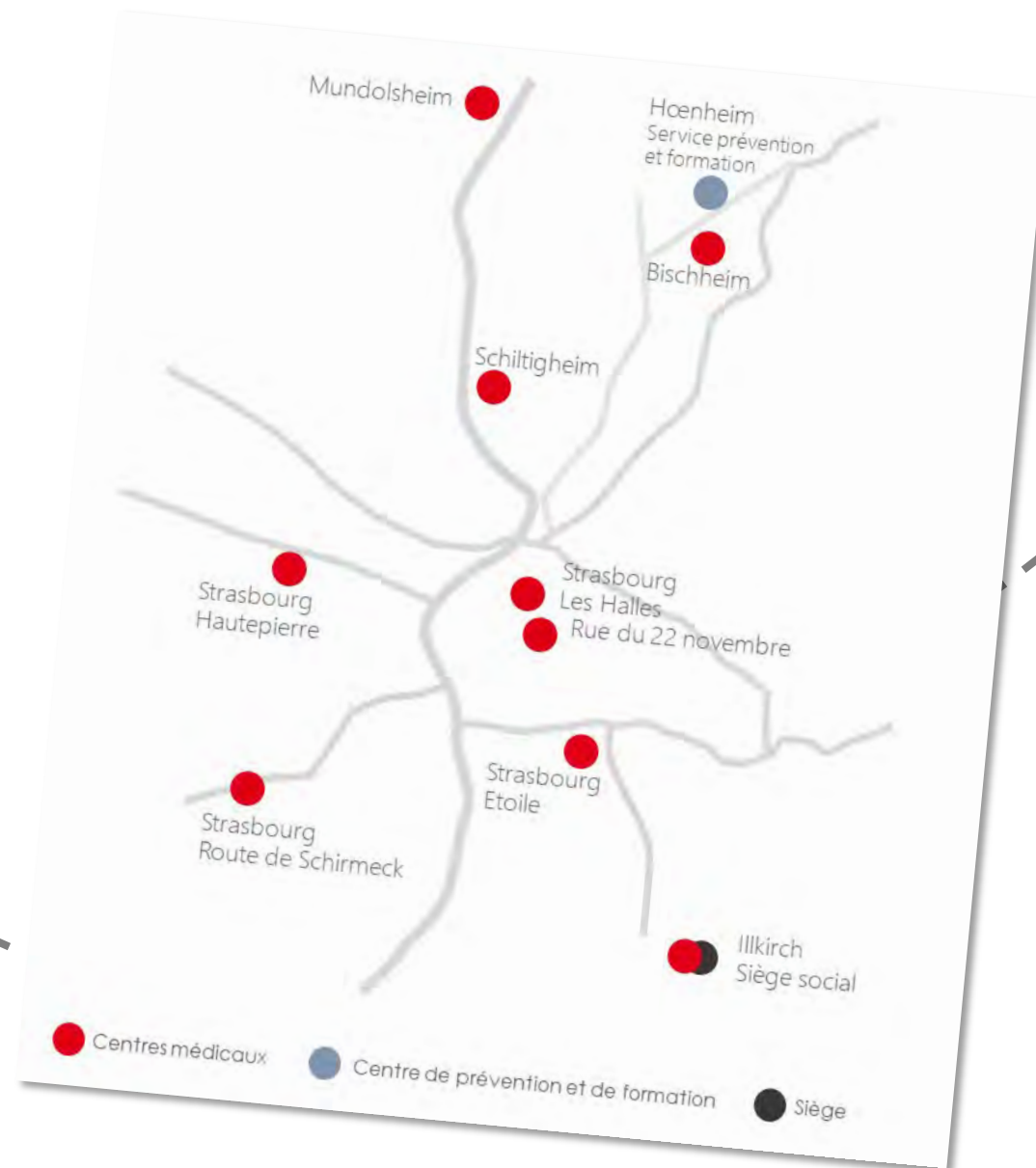
Hautepierre
Lingolsheim

SECTEUR 3

Illkirch
Etoile

SECTEUR 4

Schiltigheim
Bischheim
Mundolsheim



NOS INSTANCES

L'ACST est une **association de droit privé à but non lucratif**, elle est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est régie par des statuts déposés au tribunal d'instance. Les règles de fonctionnement de l'association sont par ailleurs définies au travers de son règlement intérieur.

La structure est sous le contrôle de la DREETS qui délivre un **agrément** valable 5 ans : le dernier en date a été obtenu en juillet 2021.

Elle est administrée par un **conseil d'administration paritaire** composé de représentants employeurs et salariés. L'organisation et la gestion du service sont placées sous la surveillance d'une **commission de contrôle**. Chaque année, l'**assemblée générale** réunit ses adhérents pour la présentation des **orientations** de l'association, du **bilan d'activité**.

Une **commission médicotechnique CMT** formule les propositions relatives aux **priorités d'action** du service et définit le **projet pluriannuel de service**. Elle élabore la **stratégie collective de travail**, définit et coordonne les **actions pluridisciplinaires** (études, enquêtes...), définit les besoins de fonctionnement et les équipements nécessaires à l'activité médicotechnique, organise les collaborations avec les organismes partenaires.



1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce des pouvoirs étendus pour assurer la direction et la bonne marche de l'association. Il prend les décisions concernant la **gestion courante du service de santé au travail et fixe les grandes orientations stratégiques**.

Le Président du conseil d'Administration, choisi parmi les membres du collège employeurs, est élu à la majorité des membres dudit collège.

Le conseil d'administration est composé paritairement entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

Parmi ses missions, on retrouve notamment :

- l'arrêt des comptes annuels et prévisionnels,
- la détermination du montant des cotisations versées par les adhérents,
- la gestion des biens et des fonds de l'association,
- l'approbation du projet de service pluriannuel élaboré au sein de la commission médico-technique.

Membres élus

Représentants des employeurs

Michel CHALOT	Président – La Société CHALOT-TRANSPORTS - MEDEF
Roland ACKER	Le groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants du Bas-Rhin - CPME
Francis MAURER	La fédération des boulangers - CPME
Philippe SCULLI	Président délégué - La corporation des métiers de l'automobile - CPME
Bertrand ZINCK	La corporation des électriciens du Bas-Rhin - CPME
Nicolas CHRIST	La Société Coiffure Nicolas CHRIST SARL - CPME

Représentants des salariés

Marc SOMMER	CFDT - Trésorier
Patrick SCHAFFNER	CFDT – Vice-président
Martine BURR	CFTC – Vice-présidente déléguée
Laurent FACONNIER	CFTC
Eric PARMENTIER	FO
Michael BRUNET	CGT

2. LA COMMISSION DE CONTRÔLE

L'organisation et la gestion du service de santé au travail sont placées sous la **surveillance** d'une **commission de contrôle**.

Elle est composée pour 1/3 de représentants des employeurs et pour 2/3 de représentants des salariés, désignés parmi les entreprises adhérentes.

Son Président, choisi parmi les membres du collège salariés, est élu à la majorité des membres dudit collège.

Cette commission est consultée, notamment, sur :

- l'état prévisionnel des recettes et dépenses, ainsi que l'exécution du budget du service,
- la modification de la compétence géographique ou professionnelle du service,
- les créations, suppressions ou modifications de secteurs,
- les créations et suppressions d'emploi au sein du service,
- les recrutements, nominations, changements d'affectation et ruptures de contrat de travail des médecins du travail.

Elle est informée :

- des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail relatives aux missions du service,
- des rapports annuels d'activité des médecins du travail et de la synthèse annuelle de l'activité du service.

Membres élus

Représentants des employeurs

Roland ACKER	Le groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants du Bas-Rhin - CPME
Nicolas CHRIST	La Société Coiffure Nicolas CHRIST SARL - CPME
Charles SENGEL	L'union nationale des entreprises de la coiffure du Bas-Rhin - CPME
Philippe SCULLI	La corporation des métiers de l'automobile - CPME

Représentants des salariés

Laurent FACONNIER	CFTC – Président
Martine BURR	CFTC
Michael BRUNET	CGT
Taoufik JEBABLI	CFDT
Claude VIX	FO

3. LA COMMISSION MÉDICOTECHNIQUE

La commission medicotechnique **élabore le projet pluriannuel de service**. Elle est informée de la mise en œuvre des priorités du service et des actions à caractère pluridisciplinaire.

Elle est en outre consultée sur les questions relatives à :

- la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du service de santé au travail,
- l'équipement du service,
- l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux et des entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes,
- les modalités de participation à la veille sanitaire.

Elle peut également être consultée sur toute question relevant de sa compétence et **formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire** conduites par ses membres.

Elle émet un avis sur la synthèse annuelle de l'activité du service de santé au travail avant sa présentation aux organes de contrôle. Elle communique ses conclusions au conseil d'administration et à la commission de contrôle, de même que chaque année, elle présente à ces instances l'état de ses réflexions et travaux.

Elle peut être saisie par un salarié de l'association, son conseil d'administration ou sa commission de contrôle sur des thèmes relevant de son fonctionnement, et en particulier :

- la politique, stratégie de prévention des risques professionnels et priorités de l'association en la matière (projet pluriannuel de service),
- la participation à la constitution du dossier d'agrément,
- la composition de l'équipe pluridisciplinaire et formation des professionnels,
- l'équipement de l'association en locaux et matériels,
- l'organisation des actions en milieu de travail, consultations médicales et entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et campagnes, modalités de participation à la veille sanitaire,
- la coordination entre les différents pôles de l'association.

La composition de la Commission MédicoTechnique s'articule ainsi :

- **le président du service ou son représentant,**
- **5 représentants des médecins du travail,**
élus par leurs pairs et répartis si possible sur les différents secteurs géographiques de l'association,
- **2 représentants des infirmier(e)s en santé au travail,**
- **3 représentantes des secrétaires,**
à raison de 2 représentantes des secrétaires médicales et d'une représentante des secrétaires administratives, élues par leurs pairs,
- **2 représentantes des assistantes de service de santé au travail,**
- **2 intervenants du service prévention et formation.**

Les membres de la CMT sont **élus pour 5 ans** et se réunissent au minimum 3 fois par an.



2

NOS MISSIONS



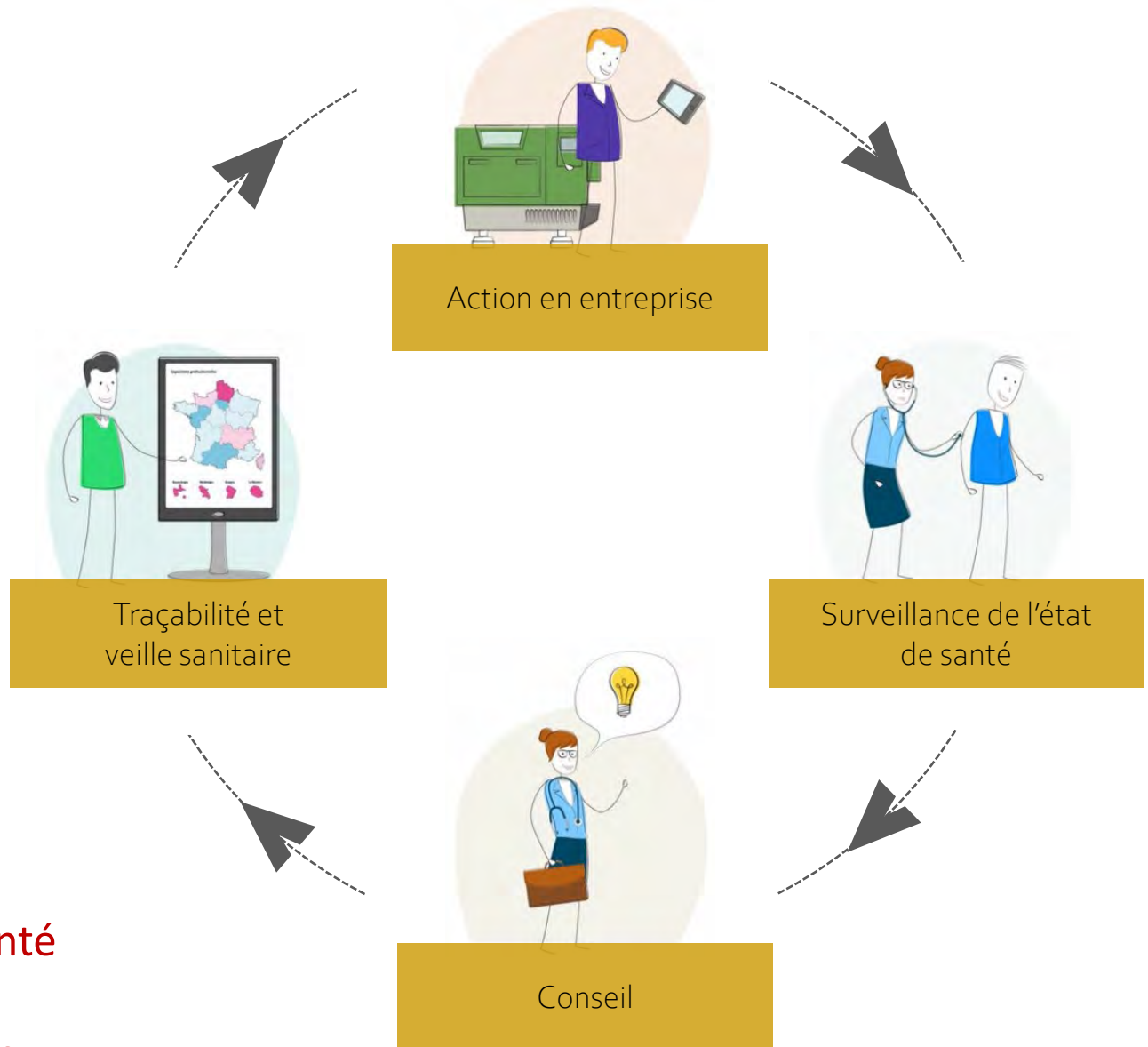
Nos missions

4 MISSIONS AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION

Les missions des services de santé au travail s'articulent entre elles afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Pour parvenir à cet objectif, les missions s'articulent autour des axes suivants :

- Action en entreprise
- Surveillance de l'état de santé
- Conseil
- Traçabilité et veille sanitaire



1 | ACTIONS EN ENTREPRISE

OBJECTIFS



ACCOMPAGNER

les adhérents et les rendre acteurs de leurs démarches en prévention

CONDUIRE DES ACTIONS

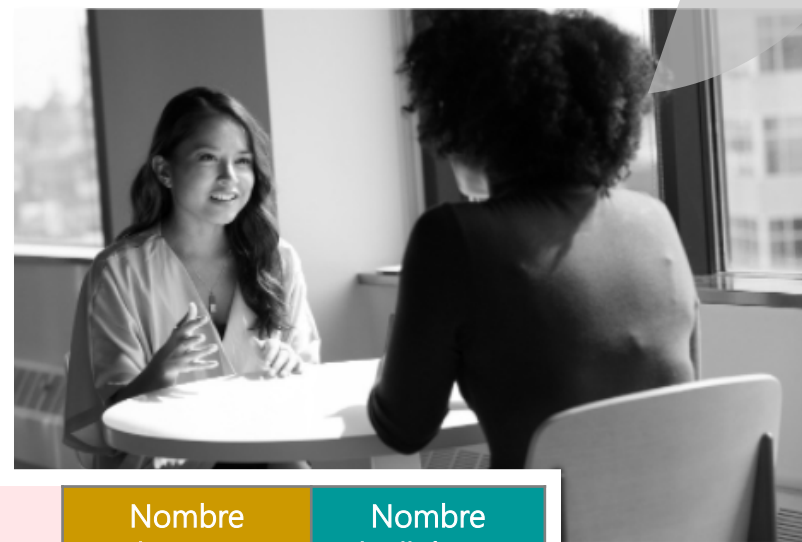
en santé au travail et de préventions des risques

SENSIBILISER

l'ensemble des acteurs de l'entreprise aux risques professionnels

Les professionnels de santé consacrent un tiers de leur activité à réaliser des **actions en prévention sur le terrain de l'entreprise**.

Les intervenants en prévention des risques professionnels *IPRP* interviennent également en entreprise, à la demande du médecin du travail.



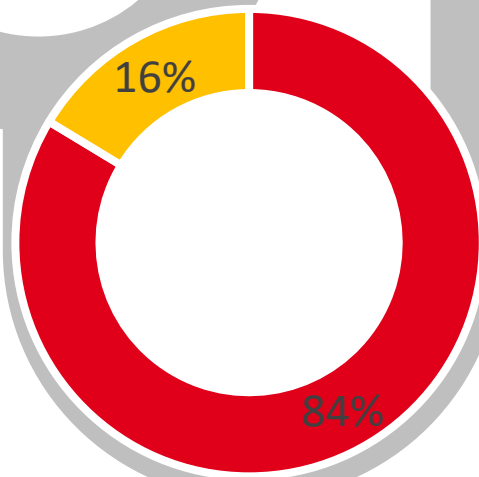
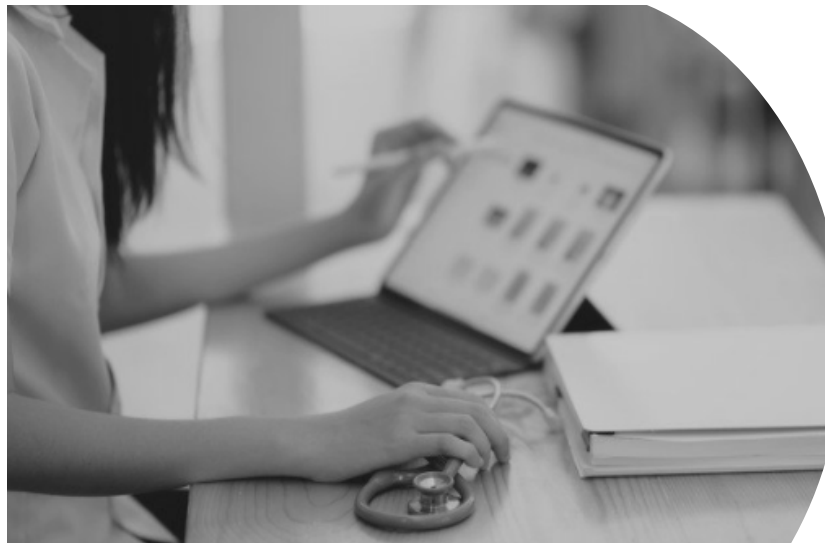
En 2022	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
Analyses / études de postes	566	375
Animations – sensibilisations	98	84
Conseils	232	170
Fiches d'entreprise – 1 ^{ère} réalisation ou mise à jour	221	206
Accompagnement au Document Unique	37	34
Métrologies	26	17
Participations aux CSE	139	75
Autres actions	185	141

2 | SUIVI DES SALARIÉS

OBJECTIFS

PRÉSERVER

la santé physique et mentale de chaque salarié tout au long de son parcours professionnel grâce à la mise en place d'un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié



Au 1^{er} janvier 2022, on compte **59 289** salariés surveillés.

9 688
salariés déclarés en SIR
Suivi Individuel Renforcé

49 601
salariés déclarés en SIS
Suivi Individuel Simple

+3.98 %
par rapport à
2021

2.1 ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL

27 444 examens cliniques ont été réalisés en 2022 :

8 124 examens **périodiques** 29,60 % ■

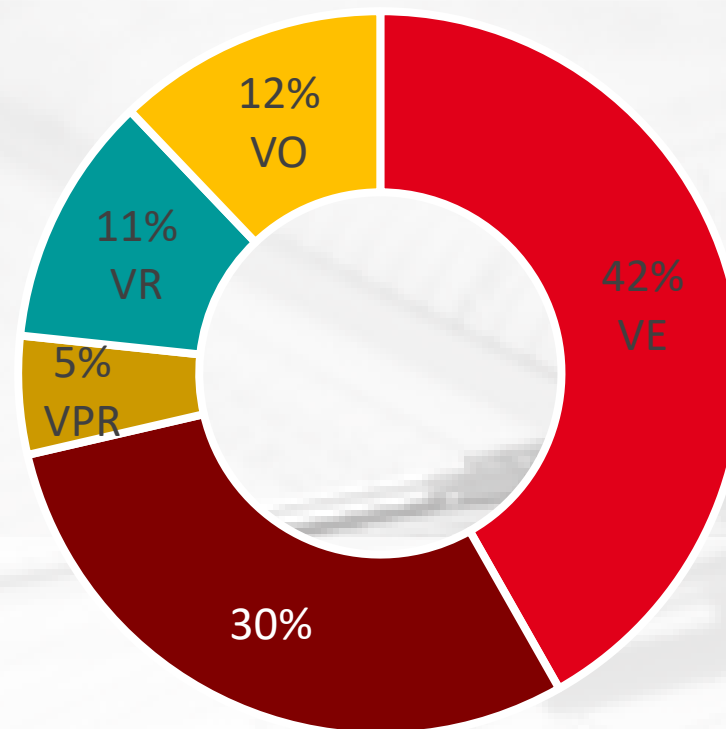
19 320 examens **non périodiques** 70,40 % :

11 467 visites d'embauche ■

1 450 visites de pré-reprise ■

3 077 visites de reprise ■

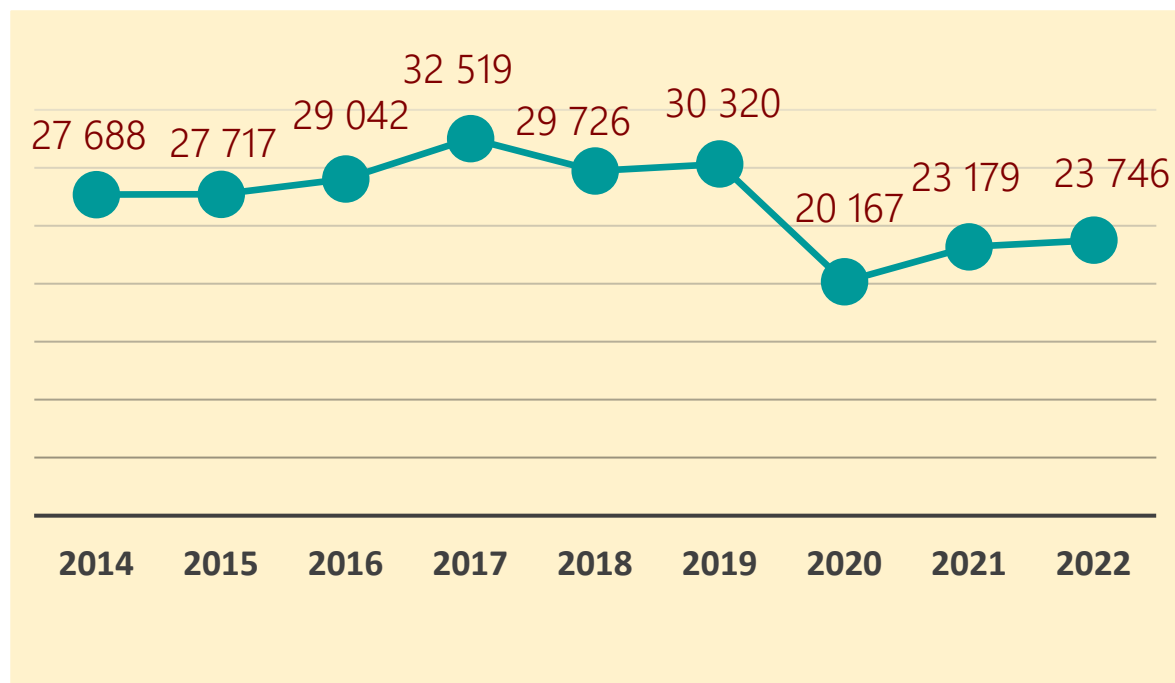
3 326 visites occasionnelles ■



4 219 rendez-vous n'ont pas été honorés par les salariés soit un absentéisme de 13,31%

2.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS VUS

23 746 salariés ont été vus lors de leur suivi individuel, soit une augmentation de 2,45 % par rapport à l'année précédente.



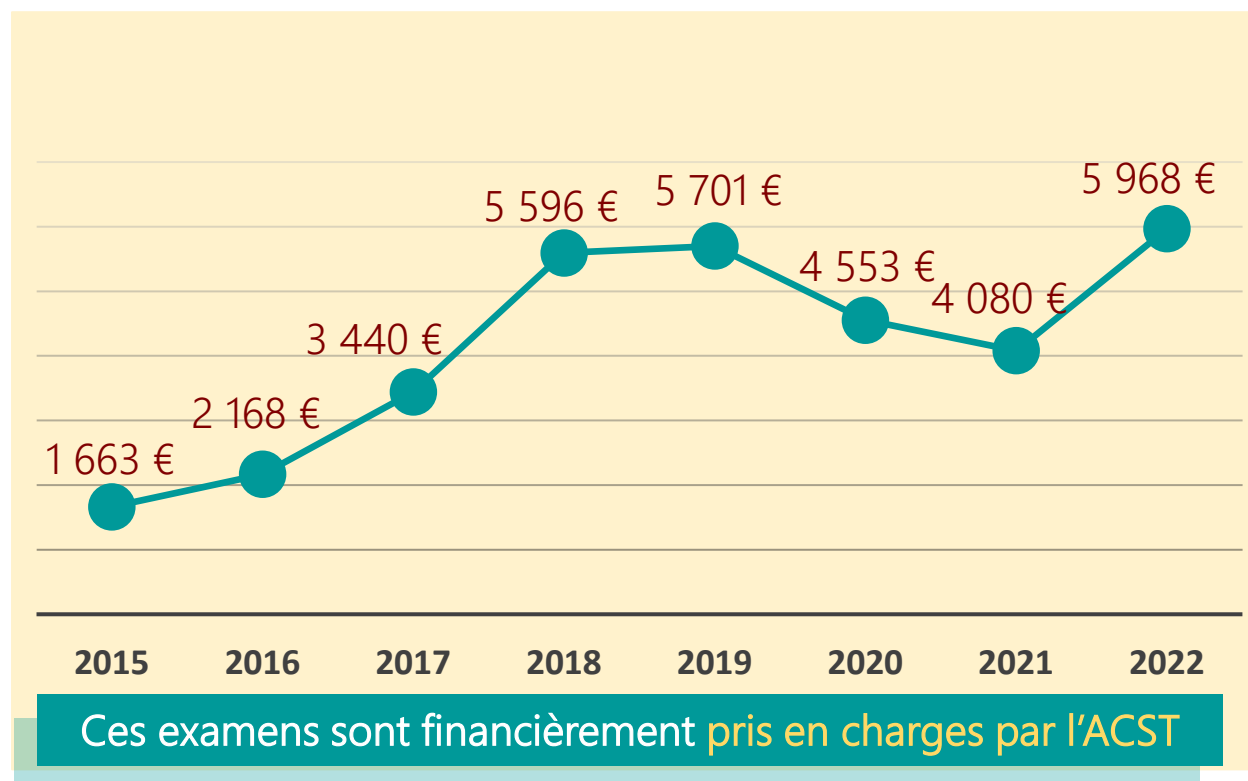
2.3 EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

En 2022, **31 385** examens complémentaires ont été réalisés par le service de santé au travail :

23 049 Examens de la vision
 7 859 Audiométrie tonale
 183 Examens urinaires
 18 Spirométrie
 276 Autres examens

D'autres examens complémentaires peuvent être demandés :

- Analyses de laboratoires,
- Radios,
- Scanners,
- Consultations spécialisées,
- ...

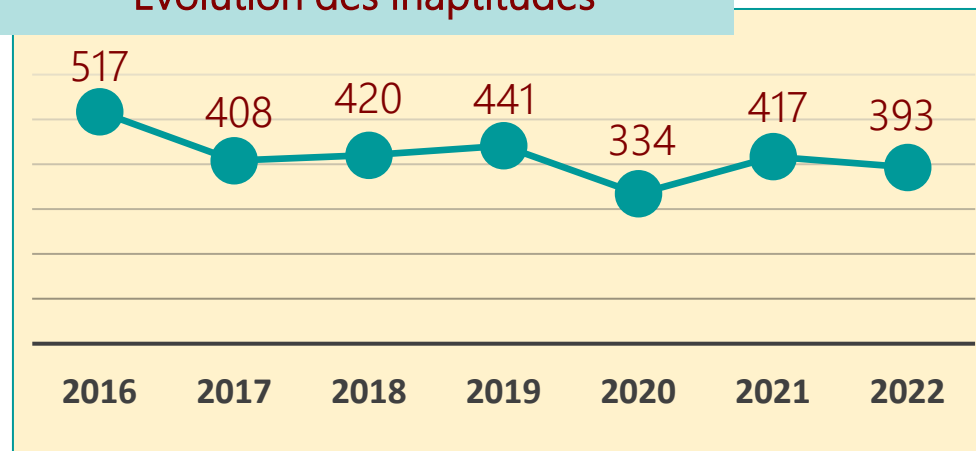


2.4 CONCLUSIONS MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

Conclusions	TOTAL
Apte · Avis d'aptitude	5.829
Attestation de suivi	18.829
Inapte au poste	421
Pas d'avis	2.365
	27.444



Évolution des inaptitudes



2.4 ACTION SOCIALE

OBJECTIFS

AIDER

le salarié qui subit des facteurs ou des déséquilibres professionnels ou extra-professionnels. Au travers du maintien dans l'emploi mais également de problématiques personnelles, sociales, administratives et juridiques liés à son travail.

APPROCHE GÉNÉRALE

Depuis 2014 l'ACST a une convention avec **ALSACE SANTÉ**, un organisme externe qui réalise des prestations sociales en entreprises.

Initiés par le médecin du travail, seul habilité à prendre rendez-vous pour le salarié, ces entretiens individualisés sont gratuits pour le salarié et l'employeur grâce à la prise en charge de l'ACST.

L'assistante sociale intervient à raison de 3 vacations mensuelles.

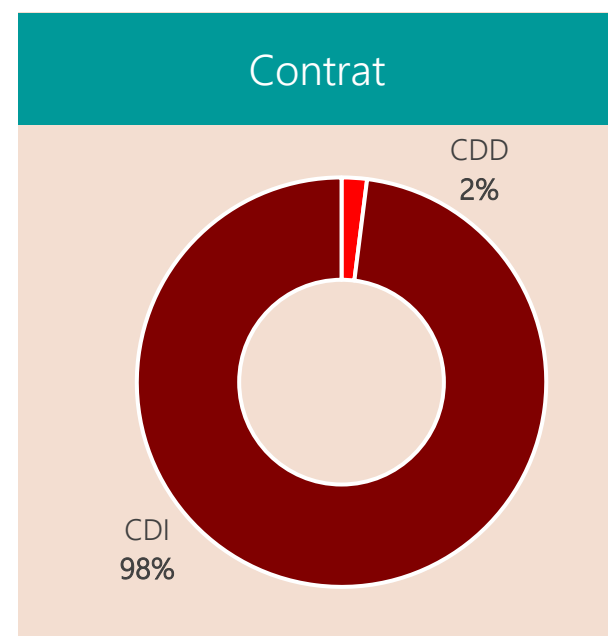
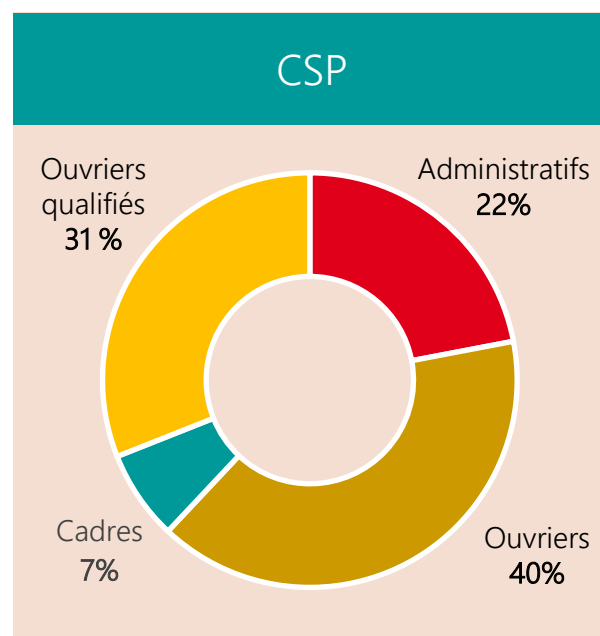
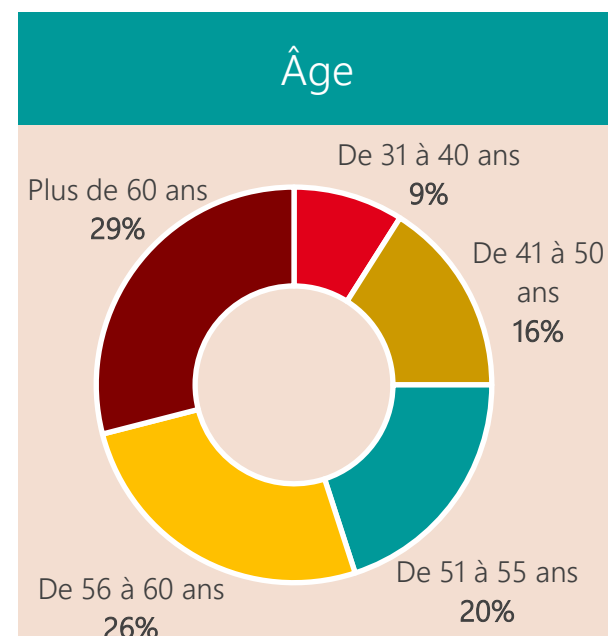
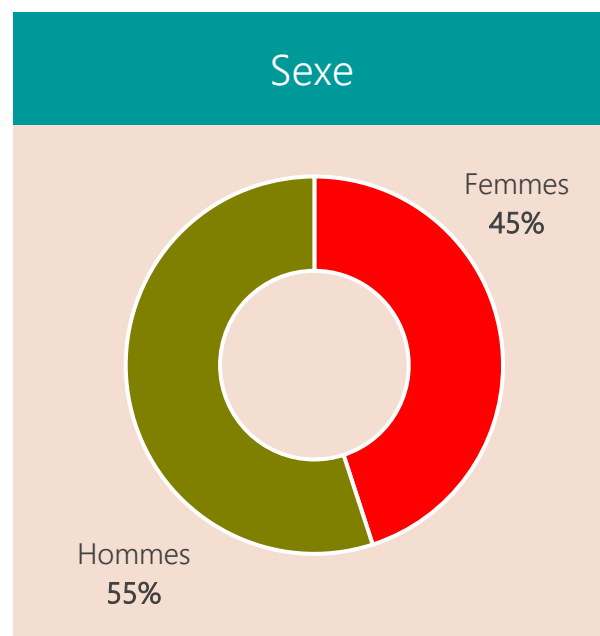
En 2022

56 salariés accompagnés

869 interventions



Typologie du public accueilli



Interventions

2022	Items	Salariés concernés	Interventions réalisées
SANTÉ			
56 salariés 343 interventions	Handicap	32	56
	Inaptitude	33	53
	AT/MP	7	8
	Invalidité	34	44
	Mutuelle-Prévoyance	19	29
	Maladie CPAM	44	86
	Santé	48	67
VIE PROFESSIONNELLE			
55 salariés 201 interventions	Retraite	29	56
	Travail	50	76
	Formation	9	13
	Rupture de contrat	5	7
	Droits de fin de contrat	31	42
PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES			
49 salariés 214 interventions	Environnement familial (enfance, aînés, séparation,...)	16	59
	Finances	47	74
	Démarches juridiques et droits des étrangers	7	21
	Temps de concertation, passage de relais et connaissance réciproque	34	57

3 | CONSEILS EN PRÉVENTION

OBJECTIFS



CONSEILLER

l'employeur, le salarié et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche de prévention primaire

PROPOSER

des recommandations d'actions appropriées

ACCOMPAGNER

les adhérents et les rendre acteurs dans leurs démarches de prévention

Des conseils et des messages de prévention sont délivrés par tous nos acteurs et à toute occasion, que ce soit dans le **suivi individuel**, **en entreprise**, lors de **sessions d'informations** ou de **formations**.



3.1 TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUE · TMS

Les TMS font partie des risques majeurs en santé au travail. **Lombalgies, épaules usées, mauvaises postures...** l'ACST s'appuie sur l'expertise des médecins du travail et des intervenants en risques professionnels IPRP sur le sujet.

- Réalisation d'études de poste sur le travail sur écran
- Sensibilisation au travail sur écran
- Sensibilisation aux risques TMS



3.2 RISQUES PSYCHO-SOCIAUX · RPS

Les RPS font partie des risques majeurs en santé au travail. **Burn-out, harcèlement, risque de suicide...** L'ACST s'appuie sur l'expertise de ses médecins du travail sur le sujet et d'un groupe de travail dédié.

Un groupe pilote et trois groupes de travail ont été constitués et travaillent sur les thèmes suivants :

- Création d'un outil sur notre logiciel métier pour aider les médecins à faire ressortir des **indicateurs de niveau de RPS dans les entreprises**.
- Création d'un **répertoire de documents partagés** pouvant être utilisés par les médecins auprès des salariés et des entreprises dans le cadre d'une démarche de prévention RPS.
- Création d'un **répertoire partagé d'intervenants** en prévention des RPS pouvant être sollicités dans le cadre d'une démarche de prévention RPS.
- Déploiement du **jeu pédagogique** du réseau Anact-ARACT *Les RPS dans le document unique*, dans le but de :
 - ✓ surmonter les appréhensions autour des RPS par la ludo-pédagogie,
 - ✓ donner une dimension collective et participative, ancrée dans les réalités de l'entreprise et retrouver le plaisir de parler du travail,
 - ✓ construire ensemble des solutions de prévention concrètes et applicables.



3.3 PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL · PRST

En tant qu'acteur incontournable en santé au travail, l'ACST a participé à différentes actions du PRST3 avec d'autres acteurs et reste mobilisée dans le cadre du PRST4 :

- Réduction des produits Cancérigènes / Mutagènes / Reprotoxiques dans le secteur des garages
- Prévention des troubles musculosquelettiques, TMS
- Prévention du risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante
- Risques émergents – les nanomatériaux
- Qualité de vie au travail, QVT
- Les risques psycho-sociaux, RPS



3.4 ACTION RÉGIONALE SPÉCIFIQUE : GRANDE DISTRIBUTION ET DRIVES

En partenariat avec d'autres SPST, la CARSAT, la DREETS et l'Assurance Maladie, l'ACST participe activement à la réflexion menée sur la prévention des **troubles musculosquelettiques** et les **risques psycho-sociaux**. Le but est de **sensibiliser** le secteur de la grande distribution **aux risques liés aux conditions de travail relatives à l'activité Drive** qui se développe.

- Prise en compte de la **prévention le plus en amont** possible des risques professionnels
- Développement d'une **culture de prévention** au sein de l'entreprise
- Création d'une **boîte d'outils** :
 - ✓ fiches de prescriptions
 - ✓ socle commun d'exigences
 - ✓ réalité virtuelle



3.5 FICHES ACST, FICHES RISQUES ET FLYERS

Notre service de santé au travail crée et met à jour chaque année différentes fiches (risques et conseils ACST). Ces fiches sont mises à disposition de nos adhérents et de leurs salariés et sont en accès libre sur notre site internet www.acst-strasbourg.com dans la rubrique *Espace entreprise*.



La fiche ACST Thèmes disponibles

- Téléphonie portable et risque santé
- Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang
- Aménagement de bureau : travailler dans de bonnes conditions devant un écran
- Aménagement de bureau : le choix du siège
- Aménagement de bureau : les principales recommandations
- Les risques psychosociaux RPS
- Trousse de secours
- Missions à l'étranger
- Les différentes visites en Santé au Travail
- Risque routier : généralités
- Risque routier : siège bien réglé = dos protégé
- La visite de pré-reprise
- Le rendez-vous de liaison
- La reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé RQTH



Nous présentons les **15 principaux risques** retrouvés en milieu de travail. Pour chacun d'entre eux nous proposons :

- une définition précise technique et/ou réglementaire
- les métiers et secteurs concernés
- les principales répercussions sur la santé
- les obligations pour l'entreprise
- les pistes pour améliorer la situation et réduire le risque



La fiche risque Thèmes disponibles

- Le bruit
- Les vibrations mécaniques
- Les températures extrêmes
- Les manutentions manuelles de charges
- Les postures pénibles
- Le travail répétitif
- Le travail de nuit
- Le travail en équipes alternantes
- Les agents chimiques dangereux ACD
- Les agents cancérogènes mutagènes reprotoxiques CMR
- L'amiante
- Le plomb
- Les radiations ionisantes
- Les agents biologiques
- Le travail en milieu hyperbare





Le flyer

Équipements recommandés par secteur d'activité

- Petite enfance
- Prêt-à porter
- BTP
- Hôtellerie
- Restauration traditionnelle
- Ménage à domicile
- Boulangerie - pâtisserie

Petite enfance

Pour cette activité, il est recommandé d'utiliser des équipements adaptés à la sécurité et à la santé des enfants.

- Fastid** : Pour les enfants de 3 à 5 ans, pour les activités de motricité.
- Plan de change** : Pour les enfants de 3 à 5 ans, pour les activités de motricité.
- Siège pour adulte** : Pour les enfants de 3 à 5 ans, pour les activités de motricité.
- Siège pour enfant** : Pour les enfants de 3 à 5 ans, pour les activités de motricité.
- Autres suggestions** :
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement

Prêt-à-porter

Pour cette activité, il est recommandé d'utiliser des équipements adaptés à la sécurité et à la santé des professionnels.

- Réservoir / magasin** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Table de pliage / nettoyage** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- PRL sécurisée** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Portails et cintres** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Autres suggestions** :
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement

Second œuvre BTP

Pour cette activité, il est recommandé d'utiliser des équipements adaptés à la sécurité et à la santé des professionnels.

- Diable motorisé** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Ascenseur d'échafaudage** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Treuil à flexe** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Rampes à modules portables** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Emetteur motorisé** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Autres suggestions** :
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement

Hôtellerie

Pour cette activité, il est recommandé d'utiliser des équipements adaptés à la sécurité et à la santé des professionnels.

- Table de lavage à plat** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Aspirateur** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Sabre de découpe** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Autres suggestions** :
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement

Restauration traditionnelle

Pour cette activité, il est recommandé d'utiliser des équipements adaptés à la sécurité et à la santé des professionnels.

- Lave-vaisselle à export à commande** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Rehausse de bac** : Pour les professionnels de 18 à 25 ans, pour les activités de motricité.
- Autres suggestions** :
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement
 - Matériel adapté de rangement

Le ménage à domicile

Voici des suggestions qui permettent d'améliorer le quotidien de travail et la sécurité de vos intervenants. La mise à disposition d'équipements et de produits adaptés contribue à préserver leur santé.

- Nettoyage des zones hautes** : Équipements télescopiques pour un travail à partir du sol, si nécessaire, escabeau à 2 ou 3 marches larges avec protection nuage.
- Dépoussiérage** : Tête de loup et plumiers microfibres à manche télescopique inclinable.
- Repassage** : Table à repasser à hauteur réglable (> 90 cm), large et stable avec contrôle vapeur. Fer à repasser léger (< 1 kg).
- Gants de ménage** : Gants nitrile recommandés. Éviter les gants en latex car perméables et échauffants.
- Aspiration des sols** : Aspirateur silencieux (< 65 dB), léger, câble long avec embouteillage, turbochargeur et roues multidimensionnelles. Second aspirateur si 2 étages.
- Lavage des sols** : Bâti à plat avec manche télescopique, à tête pivotante et plante, housse en microfibres. Sacs géants.
- Autres suggestions** :
 - Chiffons microfibrés
 - Raclette pour le nettoyage

PRODUITS MÉNAGERS

Le vinaigre blanc et le bicarbonate de soude sont des alternatives aux produits habituels ménagers.

Attention : aucun mélange détergents / javel (source de dégagement de gaz toxiques). Pas de reconditionnement des produits dans un autre contenant que celui d'origine.

Ces équipements sont conseillés par votre service de Santé au Travail et les partenaires en prévention pour diminuer les risques liés aux gestes répétés, aux postures pénibles et aux produits chimiques.

Boulangerie

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient de diminuer l'exposition aux poussières de farine.

- Pétrin avec capot plein transparent et silo avec manchon** : Adopter une méthode de vidage du sac de farine qui permette de réduire l'émission de poussières de farine. Verser l'eau dans le pétrin avant la farine. Riser une manche longue de remplissage sur le silo.
- Fleurage** : Utiliser une farine de fleurage spécifique : farine de riz ou farine à faible indice de pulvérisation. Éviter la farine à la main sans la projeter. Fleurir modérément en utilisant le minimum de farine.
- Laminoir** : Utiliser un laminoir avec un tapis synthétique et muni d'un système automatique doté d'une cellule photoélectrique.
- Diviseuse** : Utiliser une diviseuse hydraulique munie d'un système anti-émission et collecteur de poussières de farine.
- Façonneuse** : Prévoir un système doté d'un farineur automatique.
- Nettoyage : sols et équipements** : Utiliser un aspirateur professionnel à fibre HFPA équipé d'une cuve amovible avec sac antistatique étanche et système automatique de découpage de filtre. Proscrire l'utilisation de balais, balayettes et soufflettes.
- Autres suggestions** :
 - Environnement
 - Sensibilisation vidéo
 - Risques professionnels

Ces équipements sont conseillés par votre service de Santé au Travail et les partenaires en prévention pour diminuer les risques liés aux gestes répétés, aux postures pénibles et aux produits chimiques.

3.6 FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS *EN PRÉSENTIEL*

L'ACST propose différents programmes de formation et de sensibilisation. Ils s'inscrivent totalement dans la démarche de prévention des entreprises et ont pour objectif de **permettre de dégager des pistes concrètes d'amélioration des conditions de travail**.



Travail
sur écran



Sensibilisation
Bruit



Réalité
virtuelle
*Grande
distribution*



Manutention

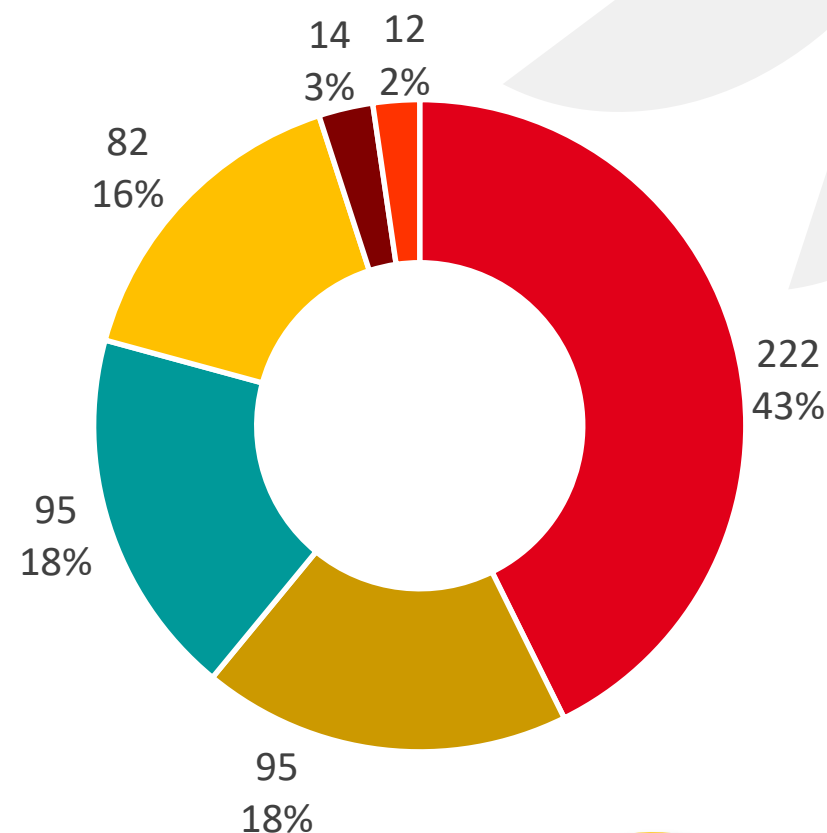


Sauveteur
secouriste
du travail



Sensibilisation
aux premiers
secours

3.7 BILAN DES FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS EN PRÉSENTIEL



		NB salariés	NB d'adhérents
Travail sur écran		222	40
Sensibilisation aux premiers secours		95	68
Sensibilisation bruit		95	10
Manutention (CPRM)		82	23
Réalité virtuelle grande distribution		14	6
SST- Sauveteur Secouriste au Travail		12	4

520
salariés formés
du 01.01.2022
au 31.12.2022

3.8 FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS EN E-LEARNING

En complément de notre offre de formations en présentiel, nous proposons également en partenariat avec l'**Afometra**, un nouveau service de sensibilisation en e-learning.

Ces **11 modules**, ludiques et interactifs, sont accessibles à tous les publics.



L'ÉVALUATION DES RISQUES

La réalisation du DUER et des fiches prévention des expositions aux facteurs de pénibilité sont de la responsabilité du chef d'entreprise.



LES GESTES ET POSTURES

Un geste simple, indolore, mais répété plusieurs fois par jour, peut devenir à terme source de douleurs chroniques.



LA MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES

Chaque jour vous êtes amenés à manipuler des charges. À terme, ces efforts peuvent avoir des répercussions sur votre santé.



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les facteurs psychosociaux de risque au travail sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par de nombreux facteurs.



CONSUMMATIONS, ADDICTIONS ET VIE PROFESSIONNELLE

Ce module aborde la gestion des risques liés aux consommations et addictions dans l'entreprise via un exemple concret.



LE SOMMEIL INDISPENSABLE À LA VIE

Un sommeil perturbé peut avoir des causes diverses et favoriser la survenue de certaines pathologies.



LE BRUIT

L'exposition au bruit dans le cadre de l'activité professionnelle peut être source non seulement de stress mais également de dégâts sur la santé.



LES RISQUES CHIMIQUES

Il n'est pas nécessaire de travailler dans des industries chimiques pour être exposé à ces risques.



LE VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL

Ce module permet d'en finir avec quelques idées reçues sur le vieillissement et de repenser l'organisation du travail en fonction de l'âge.



LE RISQUE ROUTIER

Ce module permettra de vous sensibiliser au risque routier et de trouver des solutions de prévention afin de les éviter.



GÉRER LA SOUS-TRAITANCE

Un sujet important : sur 100 victimes d'accidents mortels, 15 sont concernés par la sous-traitance.

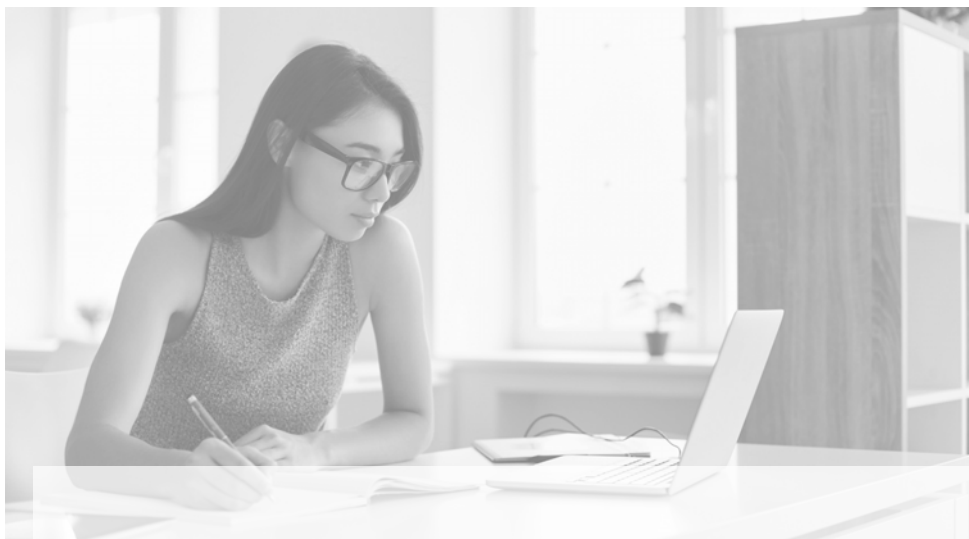


E-learning

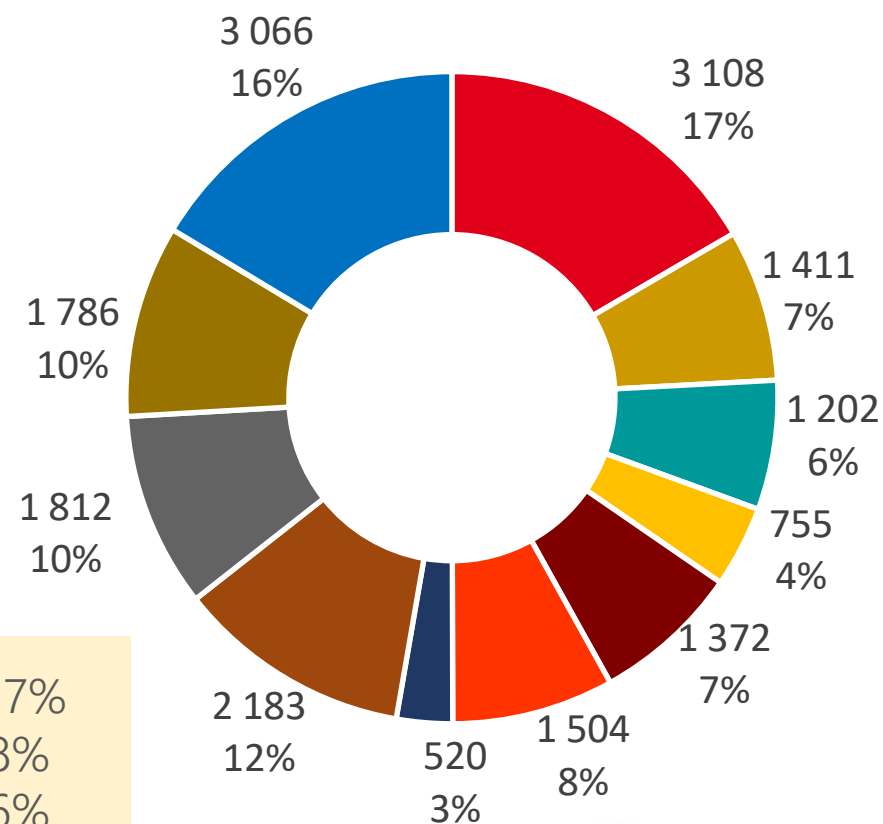
Thèmes disponibles

- L'évaluation des risques
- Les gestes et postures
- La manutention manuelle de charges
- Les risques psychosociaux
- Consommation, addictions et vie professionnelle
- Le sommeil indispensable à la vie
- Le bruit
- Les risques chimiques
- Le vieillissement au travail
- Le risque routier
- Gérer la sous-traitance en sécurité

3.9 BILAN DES FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS EN E-LEARNING



L'évaluation des risques	3108	17%
Consommations, addictions et vie pro.	1411	8%
Le sommeil indispensable à la vie	1202	6%
Le vieillissement au travail	755	4%
Le bruit	1372	7%
Les risques chimiques	1504	8%
Gérer la sous-traitance en sécurité	520	3%
Le risque routier	2183	12%
Les risques psychosociaux	1812	10%
La manutention manuelle de charges	1786	10%
Les gestes et postures	3066	16%



18.719
salariés formés

du 01.01.2022
au 31.12.2022

4 | TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

OBJECTIFS

IDENTIFIER
le risque

EVALUER
l'exposition

CONSERVER
les données pour
adapter le suivi médical

SURVEILLER
l'état de santé de salariés
afin de dépister de
manière précoce de
nouveaux risques pour la
santé



La déclaration des risques

Élément essentiel de suivi de l'état de santé des salariés, elle est **établie par l'employeur**.

Chaque année, l'employeur doit déclarer les risques auxquels sont exposés chacun de ses salariés.

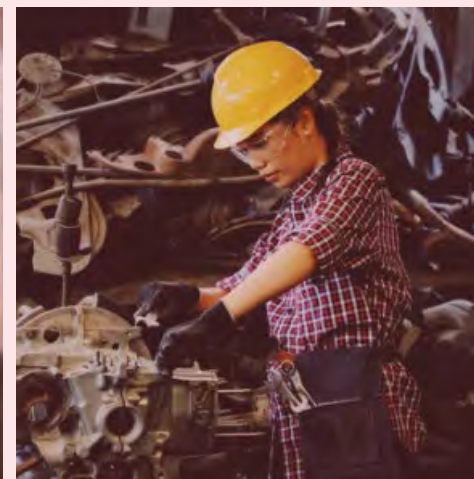
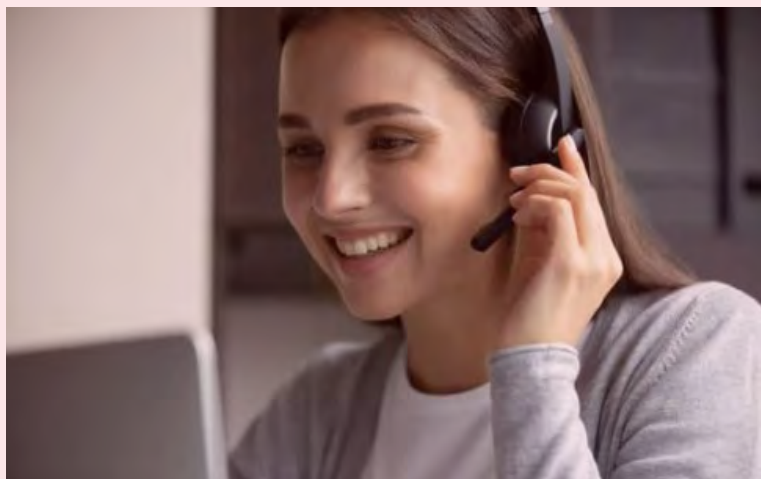


Enquêtes épidémiologiques

- Participation régulière au dispositif national EVEREST
- Participation régulière à l'enquête SUMER
- Participation à l'enquête sur les maladies à caractère professionnel

3

NOS ADHÉRENTS



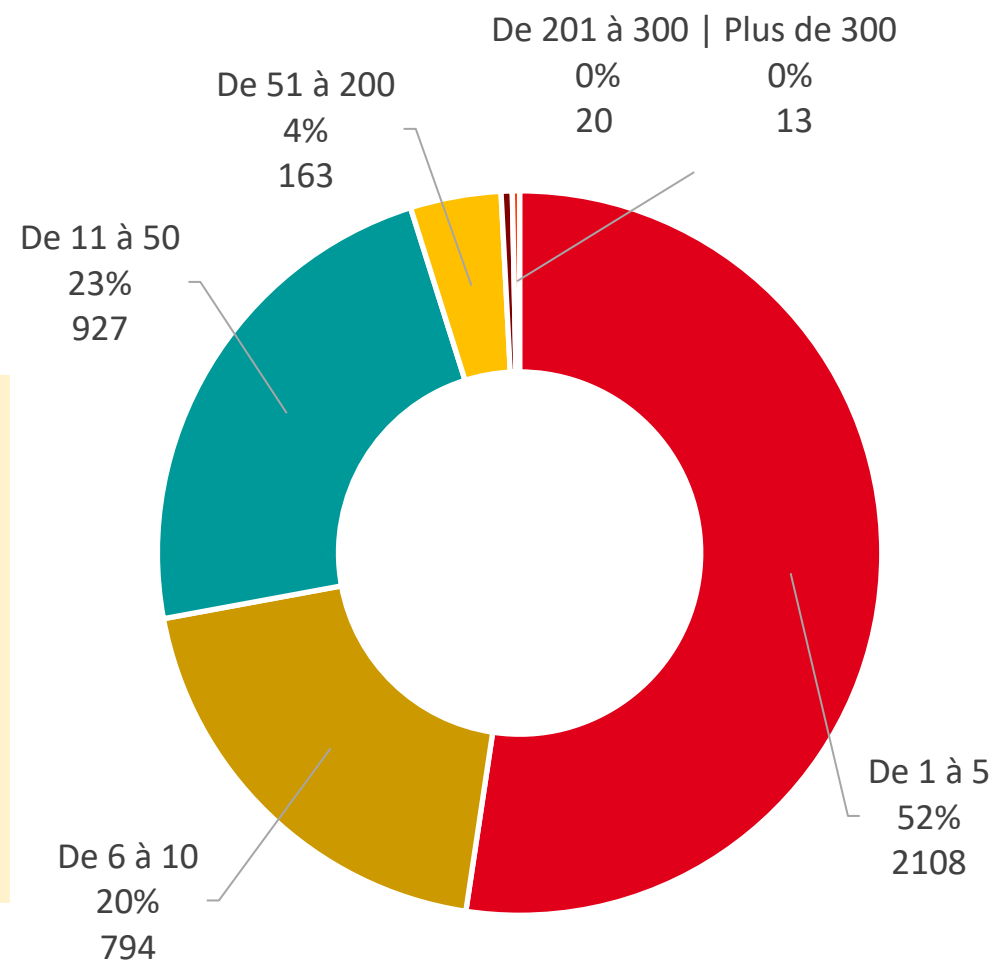
1 | NOS ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
De 1 à 10 salariés	2.902	72.10 %	3.030	73.51 %
De 11 à 49 salariés	927	23.03%	891	21.62 %
De 50 à 299 salariés	163	4.05 %	170	4.12 %
Plus de 299 salariés	33	0.82 %	31	0.75 %
Nombre total d'adhérents	4.025		4.122	

2 | NOS ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



De 1 à 5	■	2108	52,4%
De 6 à 10	■	794	19,7%
De 11 à 50	■	927	23,0%
De 51 à 200	■	163	4,0%
De 201 à 300	■	20	0,5%
Plus de 300	■	13	0,3%



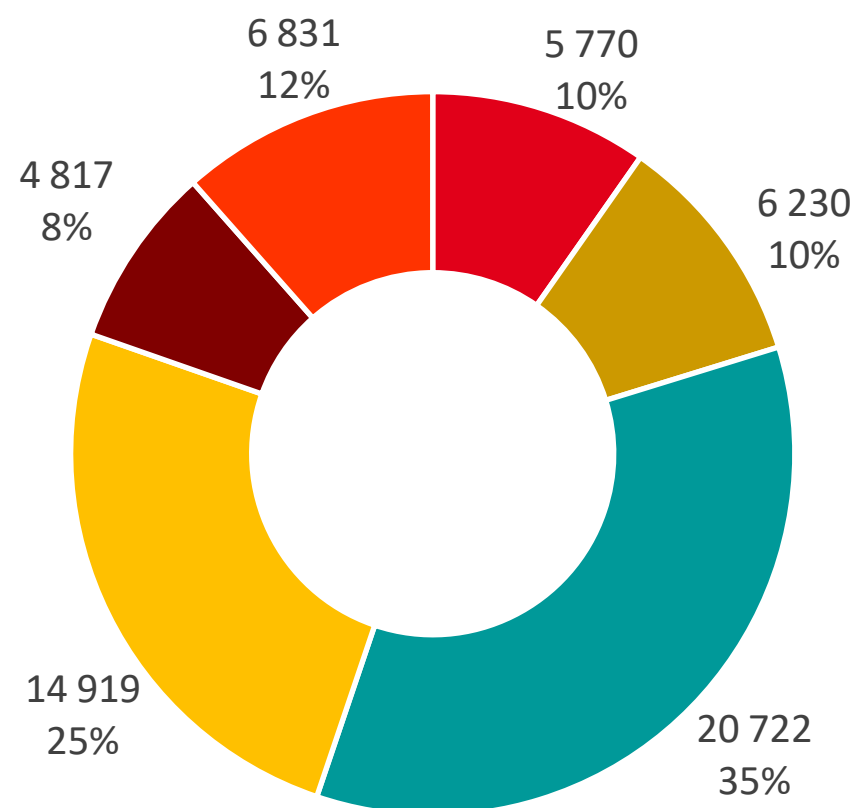
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



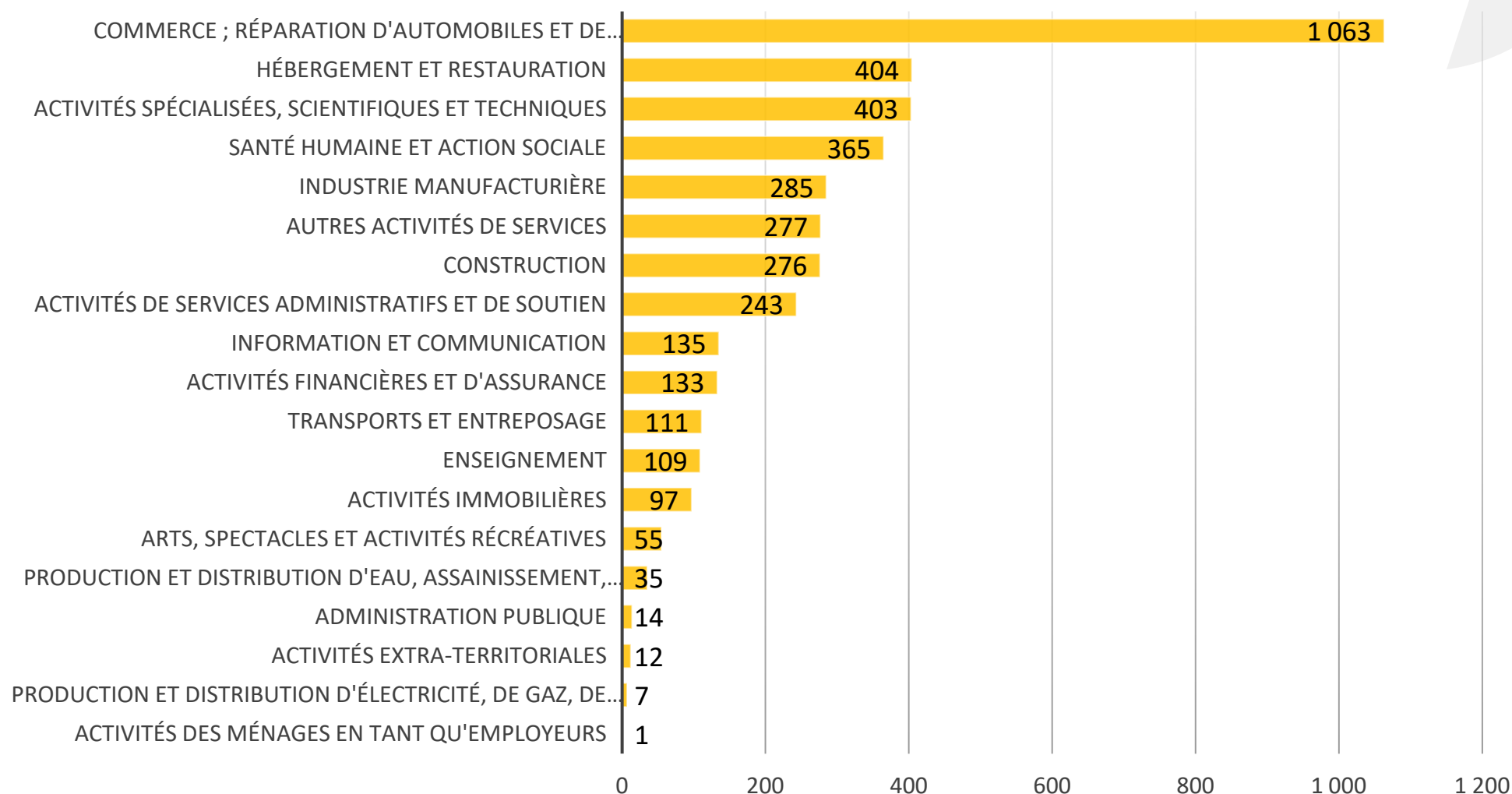
Les entreprises de 1 à 10 salariés représentent 72.10% de nos adhérents.

Tandis que les entreprises de plus de 10 salariés représentent 79.80% des effectifs surveillés.

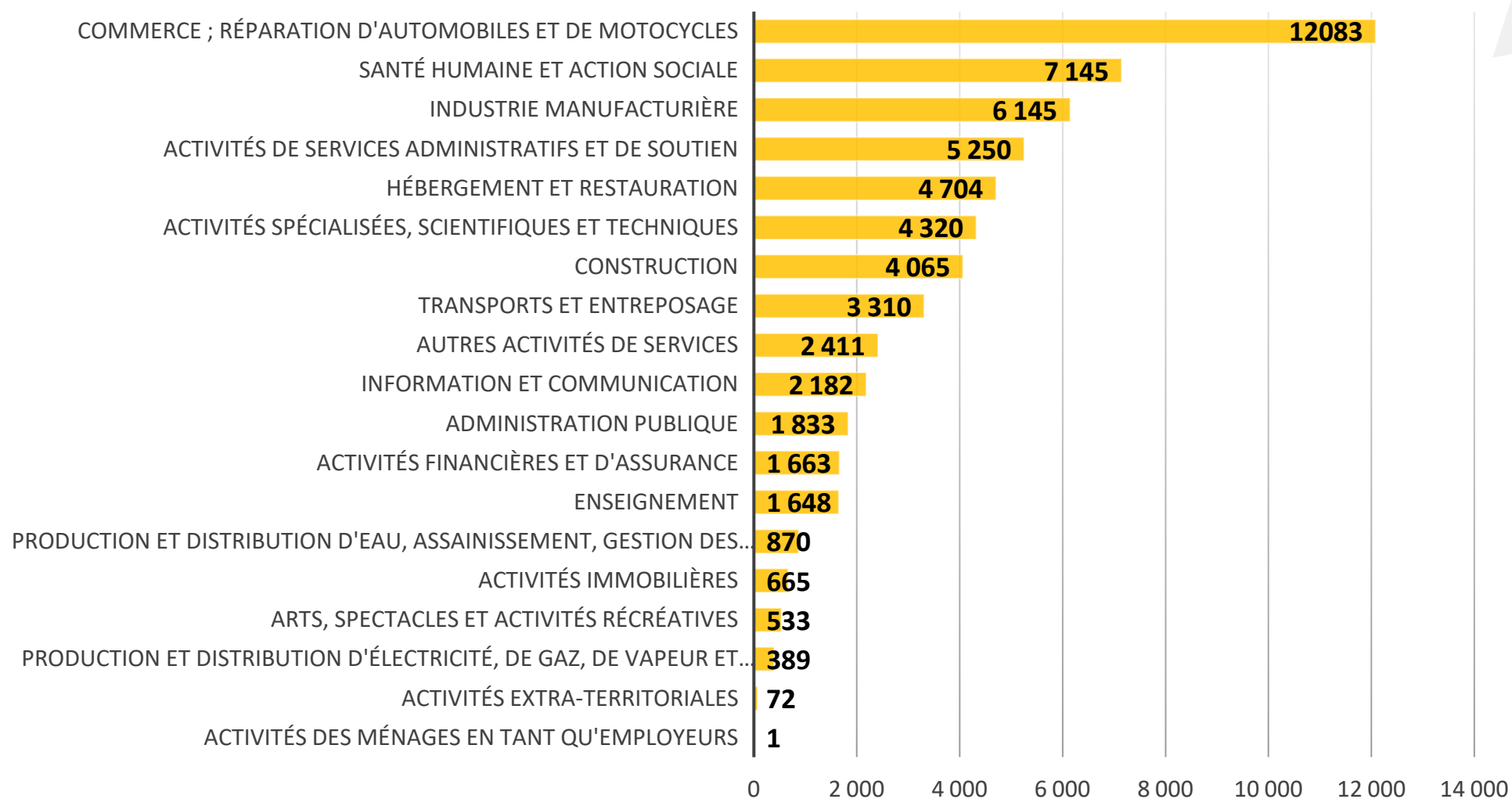
De 1 à 5	■	5 770	9,7%
De 6 à 10	■	6 230	10,5%
De 11 à 50	■	20 722	35,0%
De 51 à 200	■	14 919	25,2%
De 201 à 300	■	4 817	8,1%
Plus de 300	■	6 831	11,5%



TYPOLOGIE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EFFECTIFS SURVEILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

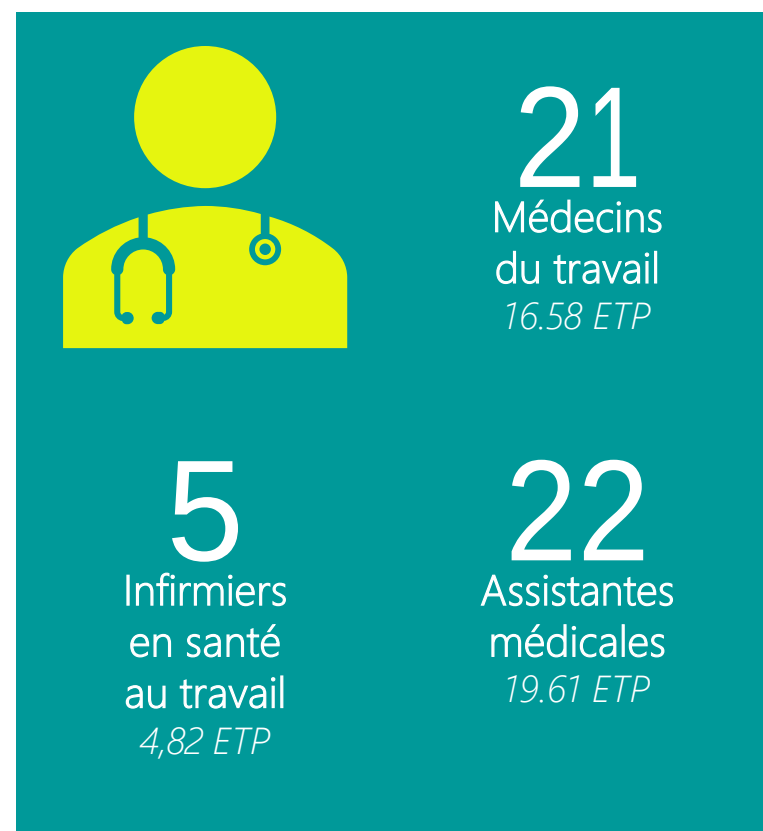


NOS RESSOURCES



1 | NOS RESSOURCES 2022

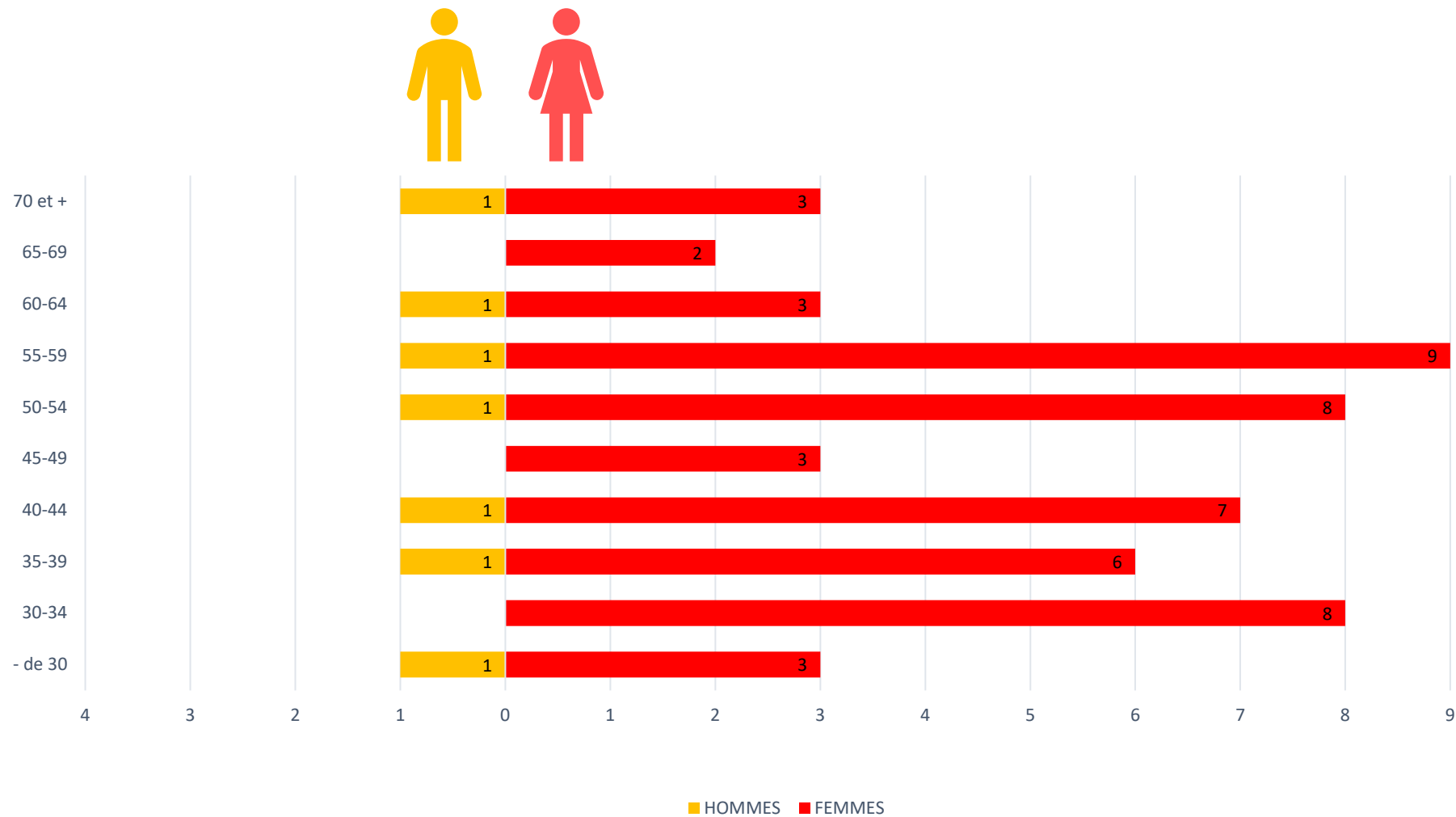
Au 31 décembre 2022, notre Association s'appuie sur l'**expertise** de 59 collaborateurs, qui contribuent tous, selon leurs compétences professionnelles, à la réalisation des **missions** du service de santé au travail.



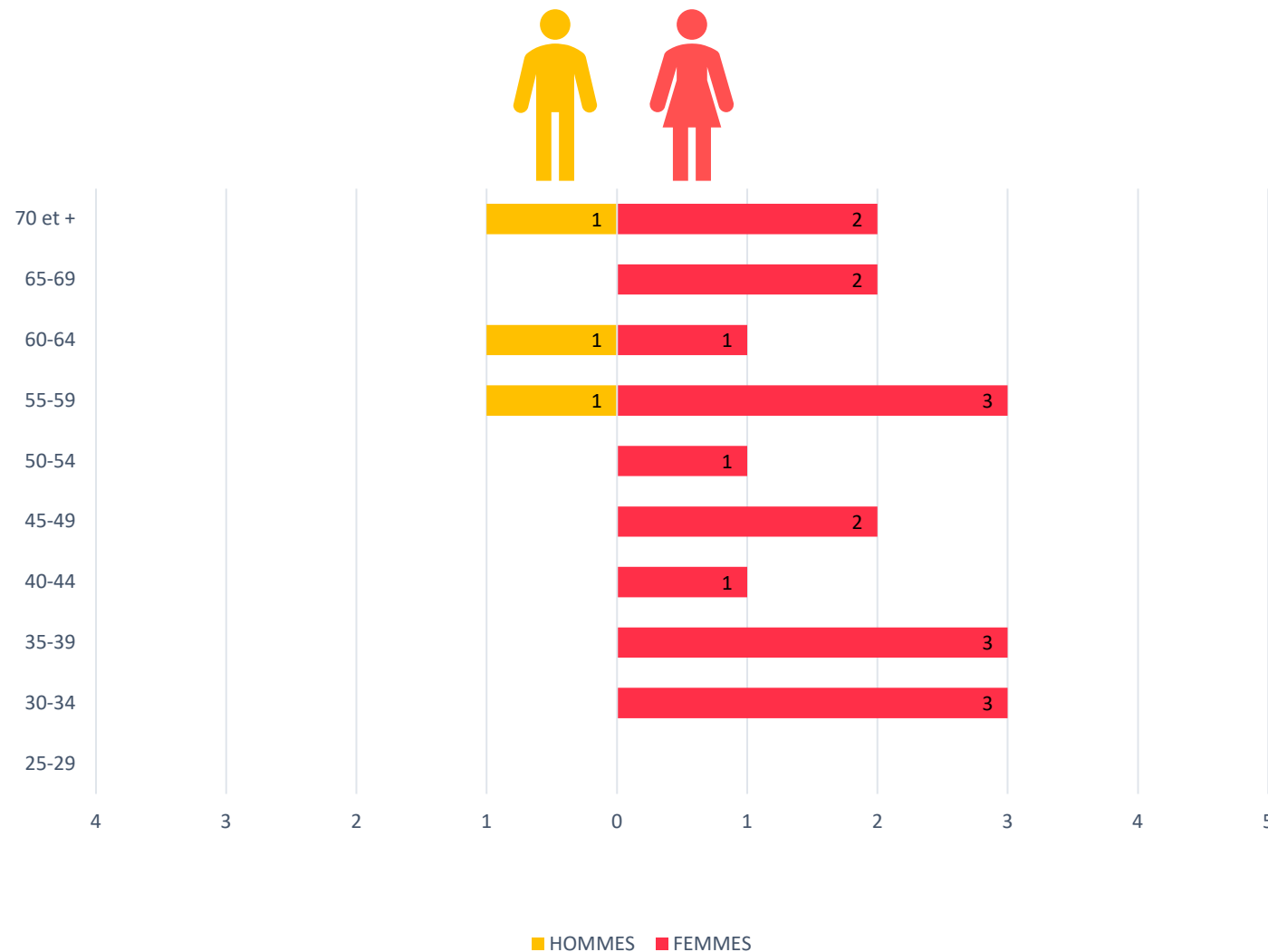
2 | RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'ACST

	Nombre de personne			Equivalent temps plein			Âge moyen		
			TOTAL			TOTAL			TOTAL
Médecins du travail	18	3	21	14.07	2.44	16.51	51	62	52
Infirmiers en santé au travail	4	1	5	3.82	1.00	4.82	37	35	37
Assistantes médicales	22	0	22	19.61	0.00	19.61	45	0	45
IPRP	4	2	6	3.64	2.00	5.64	51	35	46
Administratifs	3	1	4	3.00	1.00	4.00	41	50	43
Divers	1	0	1	0.28	0.00	0.28	73	0	73
TOTAL	52	7	59	44.42	6.44	50.86	47	49	47

3 | PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS DE L'ACST



4 | PYRAMIDE DES ÂGES DES MÉDECINS DE L'ACST



FORMATION PROFESSIONNELLE



1 | FORMATION PROFESSIONNELLE

ORGANISME	Nombre PARTICIPANTS	Nombre HEURES DE FORMATION
ACST Séquence d'initiation découverte QUARKS	8	52
AFOMETRA Prévention de la désinsertion professionnelle, maintien dans l'emploi, Handicap et travail	1	16
AFOMETRA Règles spécifiques de la fonction publique en santé au travail	1	16
AZERGO Le rendez-vous de l'Ergonomie	1	4
CABESTANT SSCT 5 jours initiale – Nouveaux élus CSE (11-49 salariés)	6	116
CARSAT Accompagner l'entreprise dans l'intégration d'un exosquelette dans son activité	1	8
Congrès National de médecine & Santé au Travail	25	577
DEMOS La maîtrise du recouvrement contentieux	1	12
GIT Journées nationales d'études et de formation	1	24
HUS Urgences médicales en milieu de travail	2	32
INRS L'intelligence artificielle au service de la santé et de la sécurité au travail, enjeux et perspectives à l'horizon 2035 »	1	8
IUSTE Application de la loi du 02.08.2021 : actualités et application pratique en santé au travail	5	48
IUSTE Symposium des professionnels des santé au travail	20	212
SFMT Santé au travail: les évolutions réglementaires récentes et leur mise en œuvre dans les Services de prévention et santé au travail	7	52
SMSTS Burn-out	16	140
Total général	96	1317

	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
Salariés formés 	27	13	40
	20	12	32
	7	1	8
Heures de formation	988	329	1317

Coût total des formations au titre de 2022

Contribution formation	40.474 €
Coût pédagogiques.....	35.660 €
Coût salarial des stagiaires.....	79.256 €
Dépenses de transports, repas, hébergement.....	€
Remboursements OPCO Santé reçus.....	€

TOTAL 155.390 €

NOUVEAUTÉS ET INNOVATIONS



1 | MON APPROCHE PRÉVENTION

C'est un outil web - collaboratif, multi-utilisateurs, adaptable et progressif – qui permet aux :

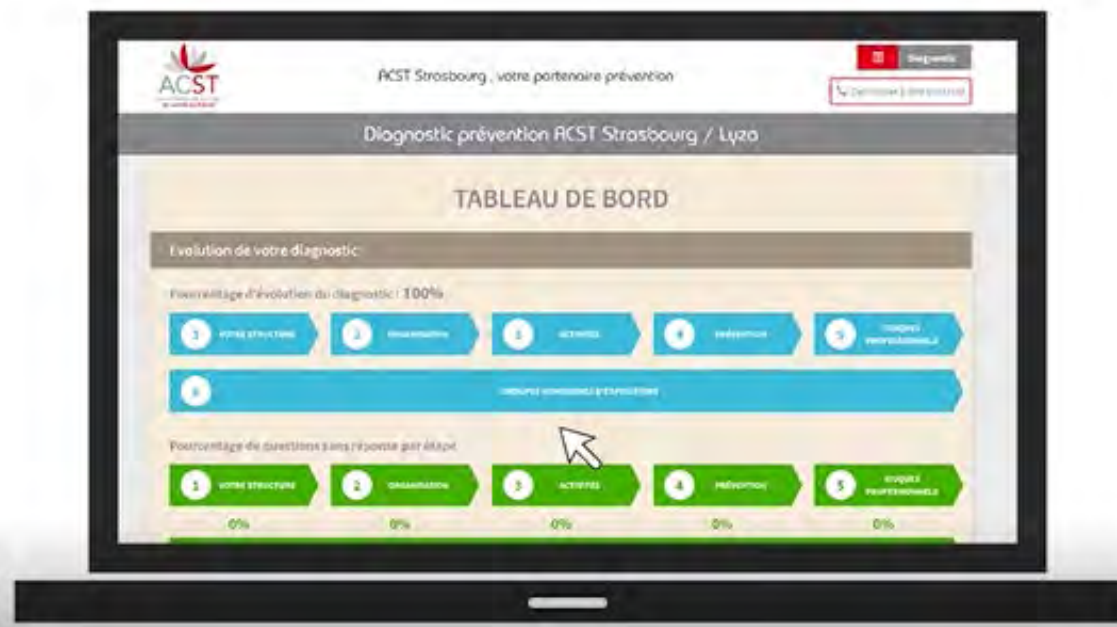


Adhérents

- De les accompagner et les rendre acteurs dans leurs démarches de prévention quelque soit le secteur d'activité
- De les aider dans leurs obligations réglementaires en fournissant une ébauche de DUERP au format Excel
- De pouvoir accéder aux indicateurs de prévention à l'aide du tableau de bord

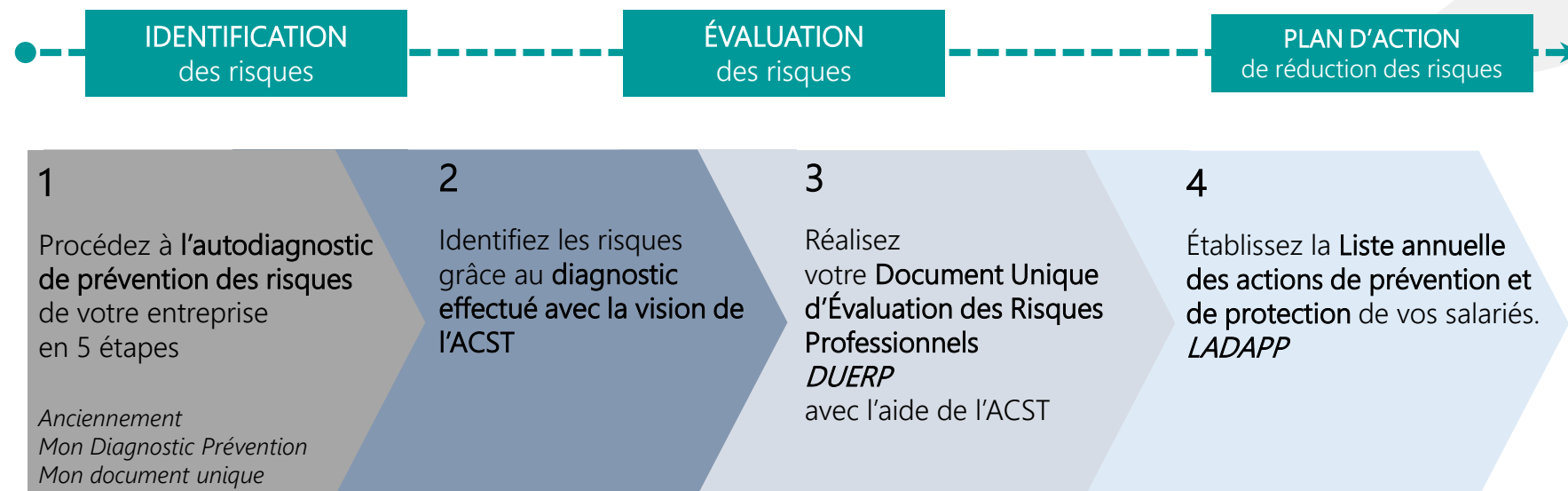
SPSTI

- De pouvoir répondre aux besoins réglementaires en réalisant la Fiche d'Entreprise au format Word
- D'avoir une première identification des situations professionnelles
- De s'adapter et d'individualiser l'offre de service (formations, sensibilisations,...)
- De capitaliser les informations et les utiliser à l'aide du tableau de bord
- De simplifier les démarches administratives



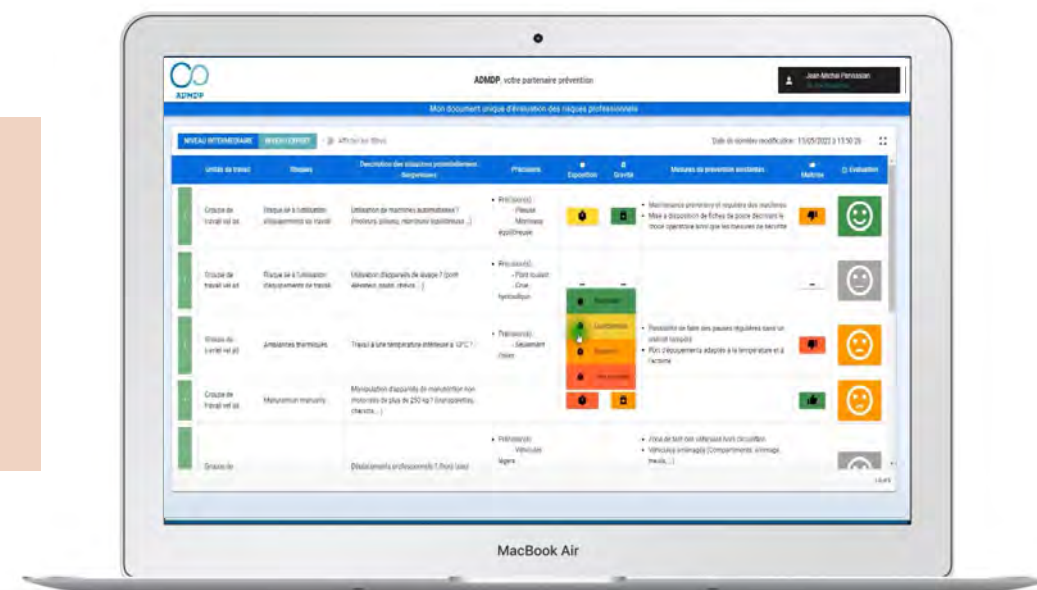
COMPATIBLE



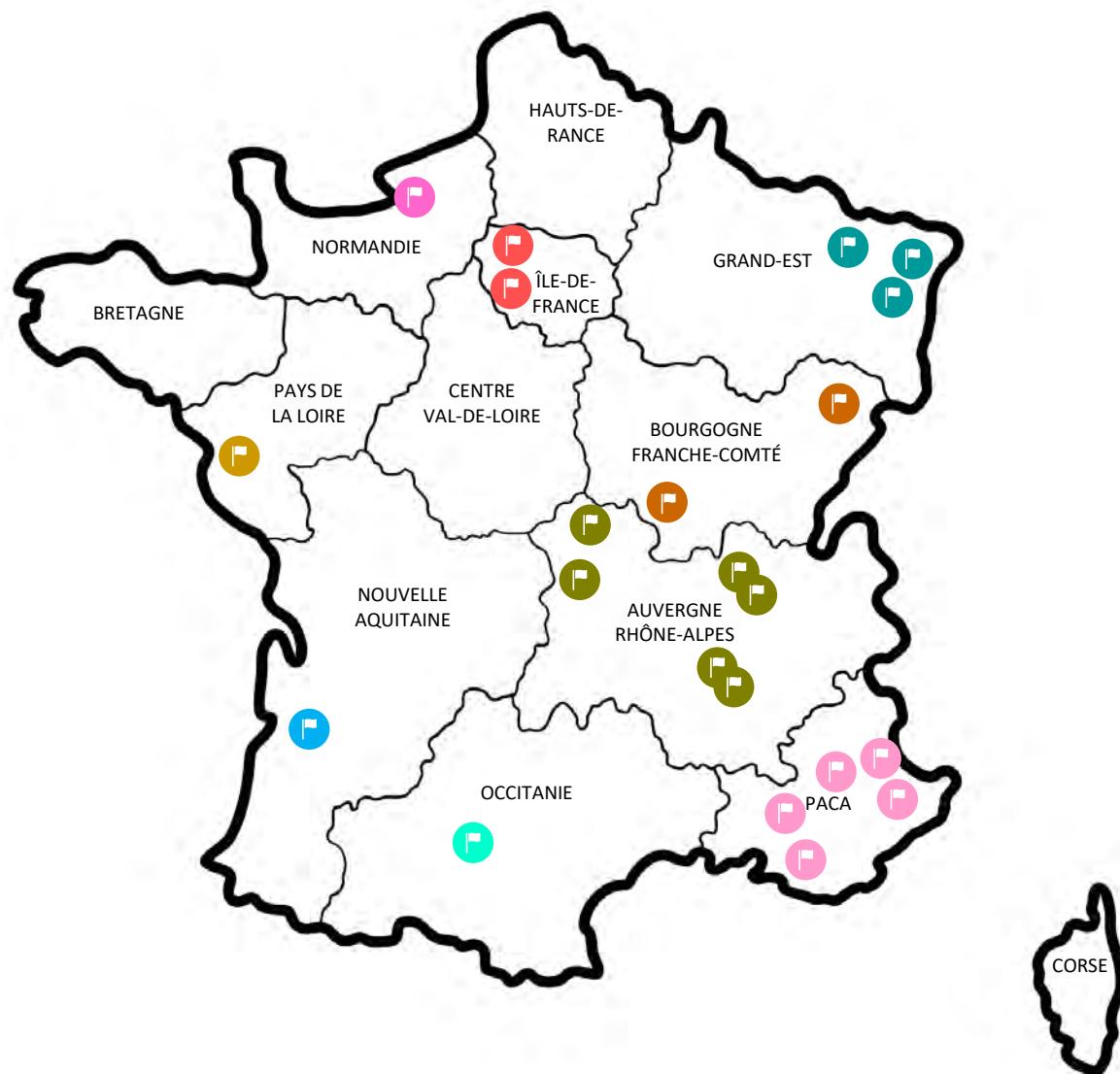


POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Répondre aux
obligations réglementaires
de la loi du 2 août 2021



Mon Diagnostic de prévention est un outil d'autodiagnostic collaboratif.
Actuellement nous comptons **22 services de santé au travail utilisateurs** de cet outil.



Un potentiel de plus de
3 100 000 salariés représentés



ESPACE ADHÉRENT

Véritable plateforme d'échanges, le portail permet à nos adhérents d'effectuer facilement :

- La mise à jour des coordonnées
- La mise à jour de la liste des postes de travail (avec codes PCS-ESE et risques associés)
- La création de nouveaux salariés
- La sortie des salariés qui ont quitté l'effectif
- La déclaration de l'effectif
- La consultation et le téléchargement des factures
- La demande de rendez-vous
- La consultation de l'historique des visites médicales des salariés

Votre espace adhérent

La déclaration obligatoire de vos effectifs pour l'année 2023 doit être transmise avant le 28/02/2023. [Accéder à ma déclaration](#)

ACCUEIL

Bienvenue sur votre espace adhérents

La gestion au quotidien de mes salariés

- La liste de mes salariés
- La gestion de mes postes de travail
- Les consultations de mes salariés
- Les avis d'aptitude et attestations de suivi

La gestion de mon compte et ma gestion occasionnelle

- Mes coordonnées
- Convocations et planning
- Mes factures
- Mes déclarations d'effectif

Ma gestion de la prévention dans mon entreprise

- Diagnostic Prévention
- E-Learning
- Actions de sensibilisation
- Nos documents de prévention

Mes interlocuteurs

- Contacter mon équipe en Santé au Travail
- Contacter un webmaster
- Contacter votre service adhérents

3 | APPLICATION DE RÉALITÉ VIRTUELLE

Spécifique au secteur de la Grande Distribution

Les partenaires du projet

6 services de prévention et de Santé au Travail :



ACST
Strasbourg



AST 67
Strasbourg



SANTÉ AU TRAVAIL 68
Mulhouse



APST 68
Colmar



AGESTRA
Metz



ASTME
Creutzwald

2 institutionnels :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

DREETS
Grand-Est



CARSAT
Nord-EST

Les partenaires ont mis en place un **projet collaboratif** afin de réaliser une **application de réalité virtuelle** dans le cadre de la prévention des risques professionnels dans la grande distribution.

Leur mission est de mettre au point un outil de prévention des risques destiné :

- aux salariés du secteur
- à leurs encadrants
- aux élèves ou étudiants dans le domaine



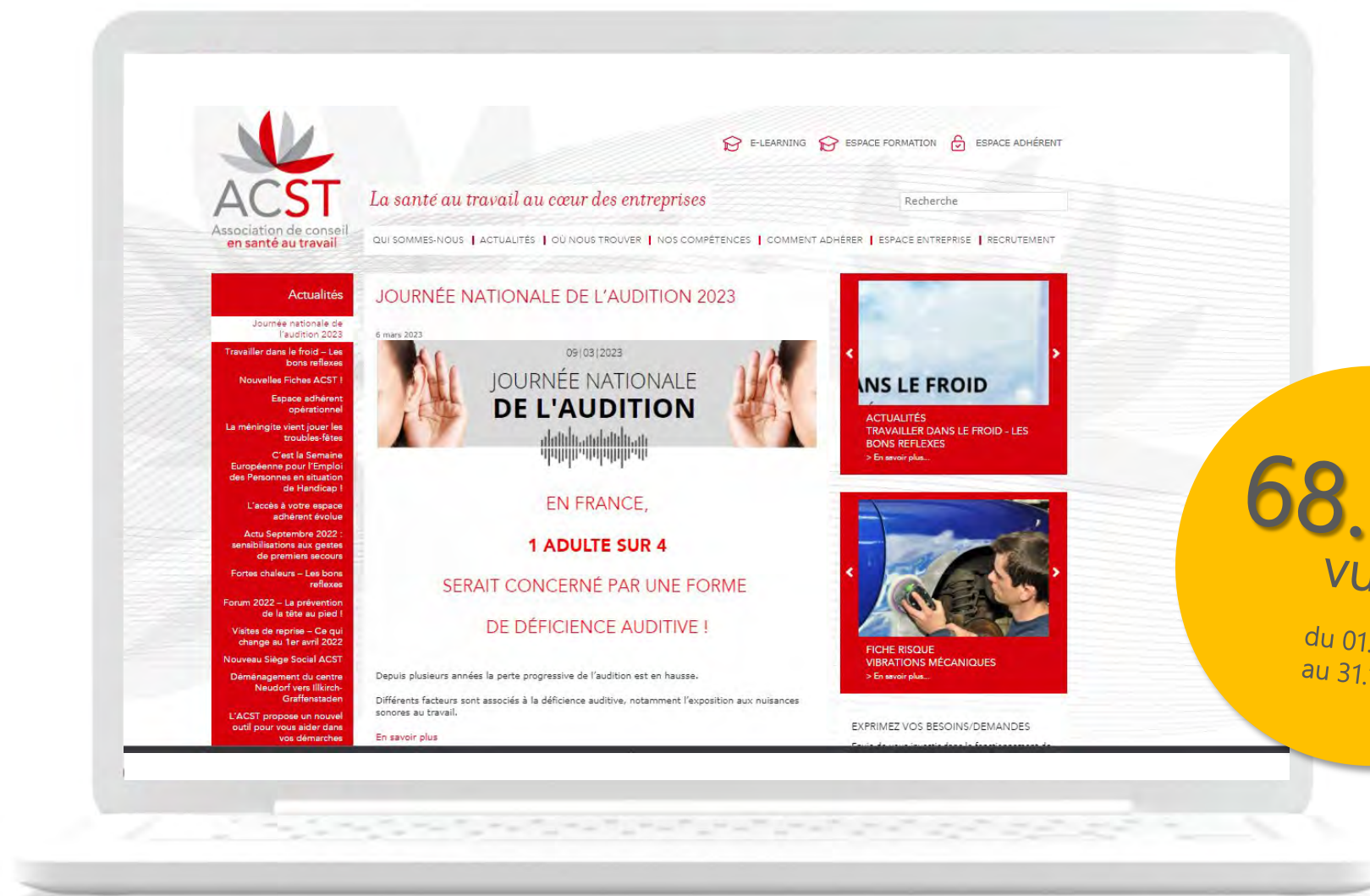
ÉVÈNEMENTS ET COMMUNICATION



1.1 SITE INTERNET

Mise à jour régulière de notre site internet pour se faire écho des informations, des recommandations gouvernementales, dans une actualité mouvante.

www.acst-strasbourg.com



1.2 E-MAILINGS

- Diffusion de mailings d'informations
- Diffusion des différentes versions du Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise
- Diffusion Fiches métiers, guides par branches, textes règlementaires...
- Invitation à participer Forum santé travail du 6 octobre 2022
- Propositions d'inscriptions aux sessions de sensibilisations organisés par l'ACST.
- Invitation à participer aux différents webinaires



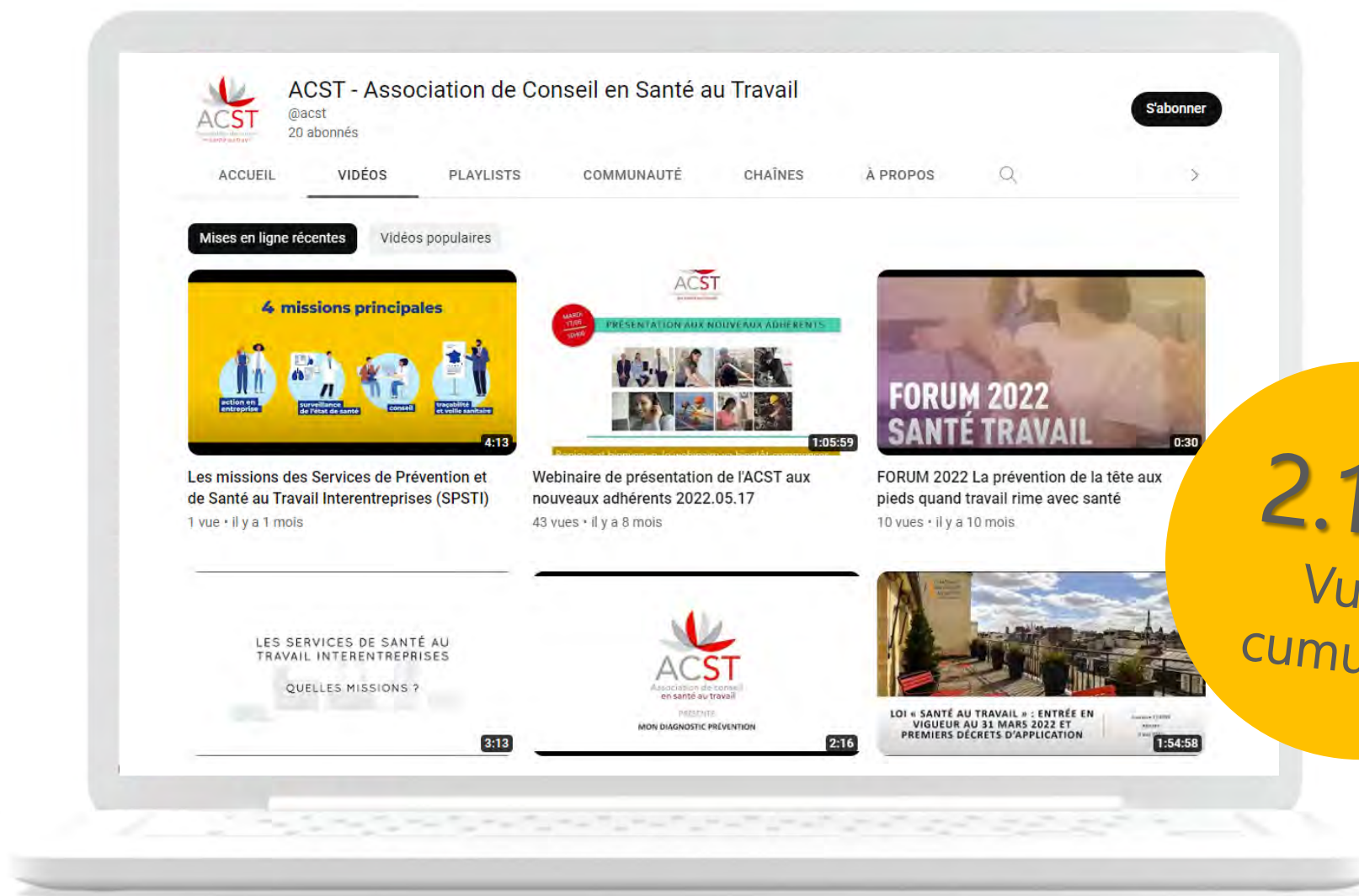
91.461
mails envoyés
aux adhérents

du 01.01.22
au 31.12.22

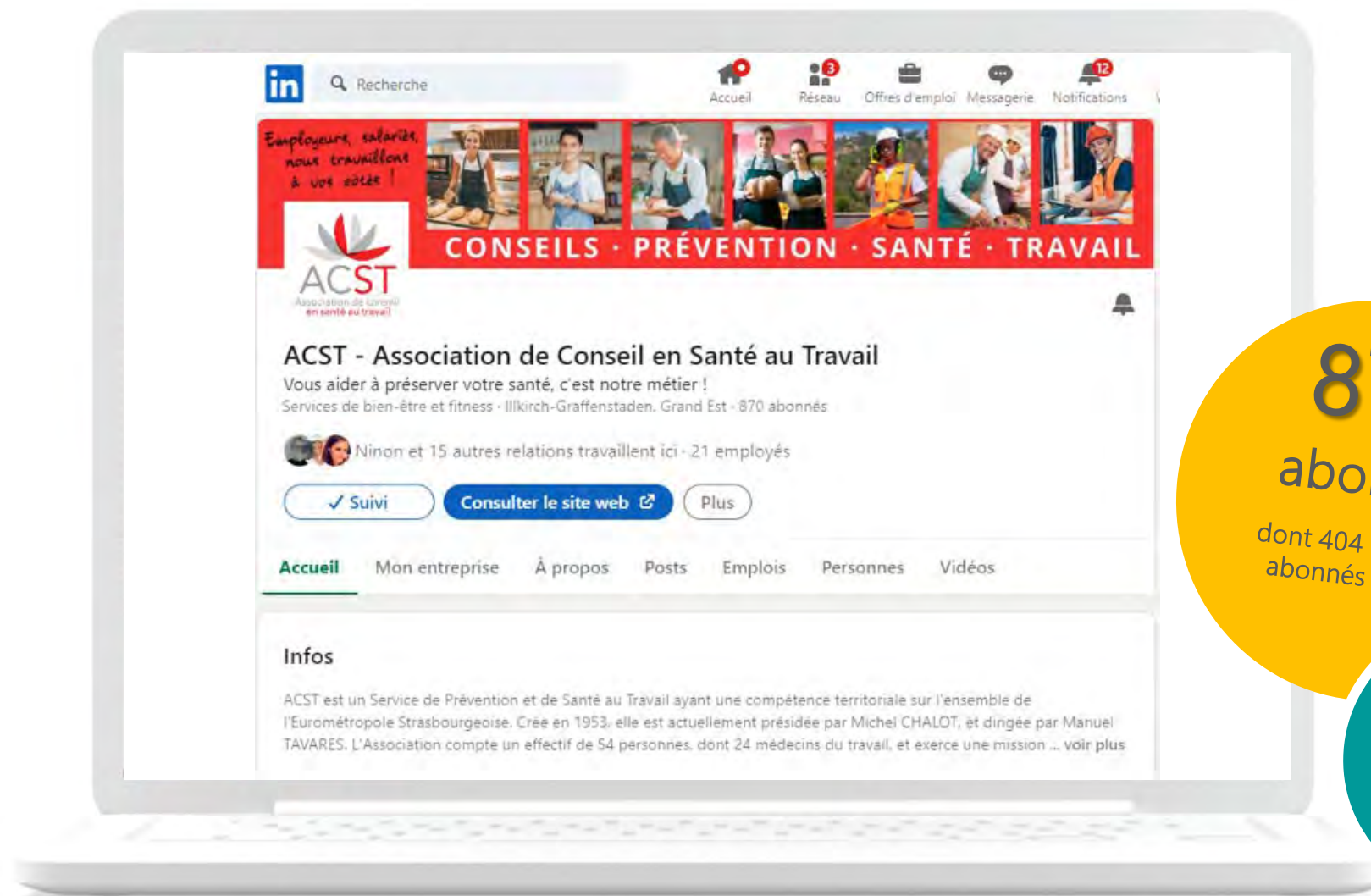
1.3 YOUTUBE

Mise ligne de vidéos de prévention, d'informations et majoritairement de **webinaires** sur la page [@acst](#).

À ce jour **32 vidéos** sont disponibles.



1.4 LINKEDIN



870
abonnés
dont 404 nouveaux
abonnés en 2022

10
posts
907
vues cumulées

1.5 FORUM | LA PRÉVENTION DE LA TÊTE AUX PIEDS

Forum organisé conjointement entre l'AST67 et l'ACST, le 6 octobre 2022, au PMC de Strasbourg.



14
stands
7
conférences et ateliers
4
foodtrucks
à disposition



+700
participants
sur 950 inscrits

1	Réalité virtuelle
2	D'wànd Le mur
3	Ergosanté
4	ADMDP
5	Addictions
6	Cap emploi
7	Bar
8	Service social
9	Ligue contre le cancer
10	Carsat
11	Ergonomia
12	Optiméo
13	Azergo
14	MOTEN Technologies
15	Jeux en prévention
16	Cabine photo
17	Escape game

1.6 CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le Congrès national de Médecine et Santé au Travail s'est tenu du 14 au 17 juin 2022, au PMC de Strasbourg.



80
exposants
280
présentations orales
29
ateliers
83
partenaires



3.000
participants
réunis en présentiel
pendant 3.5 jours

1.7 WEBINAIRES

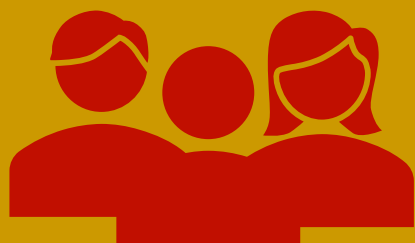


Les services de santé au travail du Grand Est ont innové en proposant de nombreux webinaires pour transmettre l'information de prévention le plus largement possible.

Le déploiement de ces webinaires visait initialement les entreprises adhérentes et leurs salariés, mais ces webinaires ont été suivis régulièrement par de nombreux autres participants (Carsat, Présanse, professionnels d'autres services de santé au travail de France).

33

Webinaires réalisés



5.790

Participants

Dont 664 adhérents ACST soit 11,50 %



11.271

Vues en replay

Dont 2 071 ACST soit 18 %



Webinaires réalisés dans le cadre de GEST

Thèmes disponibles

18 mai 2020

20 mai 2020

21 mai 2020

26 mai 2020

28 mai 2020

09 juin 2020

15 juin 2020

16 juin 2020

17 juin 2020

18 juin 2020

19 juin 2020

24 juin 2020

10 déc. 2020

Commerces de proximité : comment réussir votre reprise en toute sécurité ?

Professionnels de la petite enfance : comment assurer votre activité en sécurité ?

Professionnels de la coiffure : comment assurer votre activité en sécurité ?

La reprise d'activité sans stress, c'est possible ?!

Hôtels-Restaurants : comment assurer votre activité en sécurité ?

Responsabilité des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail.

Centre de beauté et de bien être : Comment assurer votre activité en sécurité ?

Référent Covid-19.

Aide à la personne & employés de maison.

Hôtels-Café - Restaurants : comment assurer votre activité en sécurité ?

La qualité de vie au travail : une démarche globale pour soutenir la reprise d'activité.

Tourisme : comment assurer la sécurité de vos salariés et de vos clients ?

Le télétravail, c'est reparti... mais pas n'importe comment

L'ensemble des webinaires sont disponibles en
replay sur notre chaîne YouTube :





Webinaires réalisés dans le cadre de GEST

Thèmes disponibles

22 jan. 2021	Addictions au travail : quelle prévention et quels accompagnements possibles ?
18 fév. 2021	Combattre le cancer pour un retour en entreprise serein !
9 mars 2021	Bruit en entreprise : écoutez, on vous dit tout !
23 mars 2021	Le vaccin pour un retour à une vie meilleure ?
19 avril 2021	Petites entreprises : comment mettre en place une démarche de prévention ?
20 mai 2021	Risque routier : Comprendre, évaluer pour mieux agir
2 juin 2021	Hôtels, Cafés, Restaurants : des questions avec la reprise d'activité ?
17 juin 2021	Qualité de vie au travail : comment soutenir le « travail ensemble » en phase de crise ?
10 septembre 2021	Pass sanitaire et obligation vaccinale : on vous dit tout !
23 septembre 2021	Démarche de prévention
5 octobre 2021	Nutrition et santé au travail, un duo indissociable
18 novembre 2021	Mois sans tabac
10 mars 2022	Activités physiques en entreprise, c'est possible !
28 avril 2022	Loi du 2 août 2021 sur la santé au travail : quels changements pour les entreprises ?
17 mai 2022	Webinaire de l'ACST aux nouveaux adhérents

L'ensemble des webinaires sont disponibles en
replay sur notre chaîne YouTube :



INVESTISSEMENTS



1 | INVESTISSEMENTS

Le montant total des investissements de l'année s'élève à **241 801,90 €**.



Logiciels

4 202,25 €



Matériel informatique et mobilier

14 655,26 €



Travaux Locaux Schiltigheim et Mundolsheim

106 689,24 €



Travaux en cours Locaux Rue du
Faubourg de Saverne

116 255,15 €

COMPTES DE RÉSULTAT ET BILAN 2022



1 | COMPTE DE RÉSULTAT

En millier d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Production vendue (services)				
<i>Chiffres d'affaires</i>	5 600	5 416	184	3,4%
Reprise provisions et transferts de charge	103	127	-24	-18,9%
Autres produits	1	5	-4	
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	5 704	5 548	156	2,8%
Achats de MP et autres approvisionnements	9	18	-9	-50,0%
Autres achats et charges externes	691	777	-86	-11,1%
Impôts et taxes et versements assimilés	108	104	4	3,8%
Salaires et traitements	3 026	2 973	53	1,8%
Charges sociales	1 327	1 333	-6	-0,5%
Dotations amortissements exploitations immobilisées	217	178	39	21,9%
Dotations provisions actifs circulants	17	14	3	21,4%
Dotations provisions pour risques et charges	77	27	50	185,2%
Autres charges	17	13	4	30,8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 489	5 437	52	1,0%
Résultat d'exploitation	215	111	104	93,7%
Résultat financier	5	2	3	150,0%
Résultat exceptionnel	-16	-41	25	
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	204	72	132	183,3%
IS	-63	-20	-43	
RESULTAT NET	141	52	89	

1.3 ACTIF

En milliers d'euros	2022 NET	2021 NET	ÉCART
Immobilisations incorporelles	75	90	-15
Immobilisations corporelles :			
Constructions	2 251	2 232	19
Installations techniques	70	107	-37
Autres immobilisations	200	258	-58
Immobilisations en cours	116	0	116
Immobilisations financières	332	316	16
Créances clients	679	650	29
Autres créances	69	76	-7
Valeurs mobilières de placement	141	143	-2
Disponibilités bancaires	1 209	1 071	138
Charges constatées d'avance	112	77	35
TOTAL ACTIF	5 254	5 020	234

1.4 PASSIF

En milliers d'euros	2022 NET	2021 NET	ÉCART
Fonds associatifs	3 340	3 199	141
Provision pour risques	38	16	22
Provision retraite	411	334	77
Emprunts bancaires	522	576	-54
Dettes fournisseurs	108	74	34
Dettes fiscales et sociales	676	674	2
Autres dettes	159	147	12
TOTAL PASSIF	5 254	5 020	234

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023



1 |

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

En millier d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Production vendue (services)			
<i>Chiffres d'affaires</i>	5 840	5 600	240
Reprise provisions et transferts de charge	0	103	-103
Autres produits	0	1	-1
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	5 840	5 704	136
Achats de MP et autres approvisionnements	5	9	-4
Autres achats et charges externes	791	691	100
Impôts et taxes et versements assimilés	107	108	-1
Charges de personnel	4 712	4 353	359
Dotations aux amortissements	229	234	-5
Dotations provisions	0	77	-77
Autres charges	0	17	-17
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 844	5 489	355
Résultat d'exploitation	-4	215	-219
Résultat financier	-12	5	-17
Résultat exceptionnel		-16	16
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	-16	204	-220
IS		-63	63
RESULTAT NET	-16	141	-157

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

L'ACST vous remercie pour votre intérêt.
Nos équipes se mobilisent pour répondre à vos besoins.

En savoir plus



Toutes nos vidéos



Rejoignez-nous !

